



D.2018.07.11.3.8

3 – PLANIFICATION ET ECO MOBILITÉS

3.8 - Appel à projets "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" : participation et contribution de Tisséo Collectivités

Contexte

En lien avec le Projet Mobilités et le volet innovation, Tisséo Collectivités a délibéré le 5 juillet 2017 sur les différentes actions à mettre en œuvre avec les acteurs du monde de la recherche et développement, dont la réponse à des appels à projets et notamment ceux de l'Etat.

Au cours de l'été 2017, Tisséo Collectivités a ainsi contribué à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" (TIGA) de l'Etat - portée par Toulouse Métropole et le SICOVAL (projet VILAGIL). Le dossier a été déposé le 29 septembre 2017 pour instruction par les services de l'Etat.

Le programme « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » TIGA

L'objet de l'action du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Territoires d'Innovation de grande ambition » (TIGA) est d'identifier, de sélectionner et d'accompagner une dizaine de territoires d'intérêt national, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur, selon une stratégie clairement définie tenant compte des spécificités du territoire.

450 M€ ont été ouverts en autorisations d'engagement par la Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 pour financer le volet «TIGA» de l'action «Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition».

L'action TIGA prévue dans le cadre du PIA 3 est dotée de 150 M€ de subventions et de 300 M€ de fonds. Le montant des investissements de la Caisse des Dépôts et Consignations espéré pour chaque candidature retenue sera donc de l'ordre de 30 à 50 M€ avec une répartition globale entre « fonds propres et subventions » estimée à « 2/3 – 1/3 ».

La procédure TIGA intègre une phase de réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI, 2017), puis une phase de réponse à Appel à Projet (AAP, 2018-2019).

La première phase de la démarche permet de cibler des lauréats potentiels sans pour autant éliminer les autres porteurs de projet désireux de se positionner sur la deuxième phase AAP.

Ambition de la proposition VILAGIL

Le contexte de croissance démographique, économique et urbaine de la grande agglomération toulousaine et de facto les défis à relever en termes de mobilités quotidiennes ont incité Toulouse Métropole et le SICOVAL à proposer le projet VILAGIL, en lien avec Tisséo Collectivités.

Le projet a pour ambition de mettre à profit la culture collaborative entre usagers, acteurs publics, acteurs économiques locaux et acteurs du monde de l'enseignement et de la recherche.

Tisséo Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Le projet VILAGIL anticipe les principes de la future loi d'orientation des mobilités (LOM) et entend contribuer activement à l'émergence de propositions opérationnelles ambitieuses et concrètes autour des thématiques des modèles économiques et de gouvernance des transports, d'amélioration de l'intermodalité et des mobilités plus connectées, plus propres et plus autonomes.

De l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'Appel à Projet (AAP) : une nouvelle phase de travail collaboratif

A l'issue de la phase d'AMI, la proposition VILAGIL n'a pas été retenue (4 janvier 2018, annonce des lauréats par le 1^{er} ministre) mais la pertinence de la stratégie du projet a été confirmée lors de l'évaluation du dossier technique par les services de l'Etat.

Conformément à la procédure TIGA et compte tenu de la qualité technique du projet, Toulouse Métropole a décidé d'engager, à l'instar des autres projets candidats, un programme d'études visant à qualifier et définir les conditions de mise en œuvre et de déploiement des projets d'investissements qui se dégageront du dossier VILAGIL (cf. délibération N°DEL-18-0637, Bureau du jeudi 14 juin 2018).

L'objet des études sera centré sur la construction de projets d'investissement : business plan et montage :

- étude de faisabilité, étude opérationnelle, étude de marché ;
- études de benchmark visant à analyser les offres de service comparable (positionnement, prix, tendances de marché) ;
- études de définition de nouveaux services : positionnement, partenariats et modèles économiques ; études de structuration du portage juridique pour le projet d'investissement ;
- études d'évolution du cadre réglementaire en vue de la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux services ;
- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de mobilisation d'expertises techniques, juridiques et financières pour la consolidation du projet VILAGIL.

L'enveloppe budgétaire de ces études, dont la maîtrise d'ouvrage sera répartie entre Toulouse Métropole et les autres partenaires du projet VILAGIL, est estimée à 500 000 €.

Le Préfet de Région et la Caisse des Dépôts (pour son compte propre) ont décidé de soutenir le projet VILAGIL pour la phase 2 d'AAP (lancement prévu en juillet 2018 pour des réponses attendues début 2019) à travers :

- Une participation de leurs ressources au Groupe de Travail VILAGIL,
- Un soutien financier pour les études d'ingénierie afin de consolider le dossier d'AAP à hauteur de :
 - 200 000 € pour l'Etat,
 - 100 000 € maximum pour la Caisse des Dépôts Régionale.

Le financement de ces études se fera dans le cadre de conventions signées avec Toulouse Métropole

Il est proposé que Tisséo Collectivités contribue à ces études pour un montant total de participation de 40 000€.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la participation de Tisséo Collectivités à la démarche Appel à projet "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" portée par l'Etat et la contribution financière aux études supra.

* *

*

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

ARTICLE 1 : APPROUVE la participation de Tisséo Collectivités à la démarche Appel à projet "Territoires d'Innovation de Grande Ambition".

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses correspondant à la participation financière de Tisséo Collectivités au programme d'études sont inscrites au budget 2018 (chapitre 011) de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Appel à manifestation d'intérêt
Programme d'Investissements d'Avenir

-

Action « Territoires d'innovation de grande ambition »

-

Dossier de candidature

Appel à manifestation d'intérêt

[SVILAGIL >](#)

IMPORTANT

Ce dossier de candidature doit être déposé en ligne, sous la forme d'un unique document au format A4 de type PDF, en respectant les consignes de ce formulaire en matière de contenu et de nombre de pages maximum. Aucun document supplémentaire ne doit être ajouté à ce dossier, ni être déposé séparément en ligne.

Table des matières

1. FICHE DU PORTEUR DE PROJET	4
2. NOTE DE STRATEGIE GLOBALE (MAXIMUM 10 PAGES)	5
2.1. INDICATEURS DE REUSSITE ET MESURE D'IMPACT DES RESULTATS (1 PAGE).....	15
2.2. MISE EN ŒUVRE.....	16
3. PARTENAIRES DU PROJET ET CONTRIBUTIONS RESPECTIVES.....	17
3.1. LISTE DES PARTENAIRES ENVISAGES.....	17
<i>Partenaires n'exerçant pas d'activité économique.....</i>	<i>17</i>
<i>Partenaires exerçant une activité économique.....</i>	<i>19</i>
3.2. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE DU PROJET	20
4. PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL.....	22
4.1. PLANNING PREVISIONNEL GENERAL.....	22
4.2. LOGIQUE DU FINANCEMENT PUBLIC	23
4.3. PREMIERS ELEMENTS D'UN BUDGET PREVISIONNEL SUR 10 ANS MAXIMUM.....	23
<i>Evaluation prévisionnelle du budget global du projet.....</i>	<i>23</i>
4.4. BUDGET PREVISIONNEL DES ETUDES IDENTIFIEES POUR LA PHASE 1 DE L'AMI	24
5. FICHES ACTIONS – UNE POUR CHACUNE DES ACTIONS DU PROJET DEJA IDENTIFIEES (MAXIMUM 2 PAGES PAR ACTION)	26
6. ELEMENTS DE BENCHMARK (1 PAGE MAXIMUM).....	47
ANNEXE 1 : ACTE DE CANDIDATURE	48
ANNEXE 2 : LETTRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	49
ANNEXE 3 : DECLARATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS PUBLIQUES PERÇUES PAR LES BENEFICIAIRES EXERÇANT UNE ACTIVITE ECONOMIQUE PRECISANT LEURS DATES DE VERSEMENT, ASSIETTE, MONTANT ET BASE LEGALE LE CAS ECHEANT	51
ANNEXE 4 : DOCUMENTS JURIDIQUES DU CHEF DE FILE	

1. Fiche du porteur de projet

Raison sociale

Nom du porteur de projet

Nom : Toulouse Métropole

Sigle : TM

Date de création : 1^{er} janvier 2015

Objet social : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Adresse du siège social : 6 rue René Leduc – BP 35821-31505

Adresse de correspondance, si différente :

Téléphone : 05 81 91 72 00

Adresse électronique : accueil@toulouse-metropole.fr

Adresse site internet : <http://www.toulouse-metropole.fr/>

Statut juridique du porteur du projet

Organisme de droit privé (préciser) :

Code NAF :

N° d'enregistrement à la Préfecture (pour les Associations) :

Numéro de SIRET :

Organisme de droit public (préciser) : Administration Publique Générale

Numéro de SIRET : 24310051800170

Représentant légal

Civilité (nom/prénom) : Monsieur Moudenc Jean-Luc

Fonction au sein de l'organisme bénéficiaire : Président

Tel : 05.36.25.22.41

Adresse électronique : courrier.president@toulouse-metropole.fr

Responsable opérationnel à contacter (s'il diffère du représentant légal)

Civilité, nom /prénom : BEL Marc

Fonction au sein de l'organisme bénéficiaire : Directeur Général Délégué « Gouvernance, International, Economie et Emploi »

Tél. : 05 81 91 74 74

Fax : /

Adresse électronique : marc-bel@toulouse-metropole.fr

2. Note de stratégie globale

VILAGIL: Pour une mobilité agile dans une ville habile

L'agglomération toulousaine : un territoire favorable et sensibilisé

Au cœur de l'«Euro-Région» sud-ouest, l'aire urbaine toulousaine, la quatrième de France, constitue aujourd'hui un vaste territoire de plus de 450 communes, dont la population dépasse 1,3 million d'habitants. Au sein de cette aire urbaine, la grande agglomération toulousaine représente 1 million d'habitants. La croissance économique sur les 20 dernières années a été l'une des plus importantes de France (plus 150 000 emplois sur cette période). Malgré la crise de 2008, le territoire toulousain continue de créer des emplois. Cette croissance lui place comme une des plus dynamiques de France. 250 000 habitants supplémentaires sont attendus d'ici 2030.

Cependant, 70% de cette croissance démographique se fait en périphérie, où les transports alternatifs à la voiture sont les moins performants. La recherche de lien entre ville et nature conduit la population à habiter toujours plus loin du centre de l'agglomération, générant une augmentation rapide des déplacements. Ainsi, à l'horizon 2025, on estime que le nombre de déplacements quotidiens sur la grande agglomération toulousaine sera de 4,5 millions, tous modes confondus. Cela signifie la prise en compte de 500 000 déplacements quotidiens de plus qu'à ce jour. Les réseaux routiers et de transports en commun de la grande agglomération toulousaine sont aujourd'hui saturés. Malgré les politiques volontaristes menées, l'impact des déplacements des usagers n'est pas sans conséquences sur la santé publique, l'environnement et l'attrait de l'agglomération pour les entreprises et pour leurs employés.

C'est ce contexte de croissance démographique, économique et urbaine rapide et en même temps de difficultés de déplacements croissantes qui ont sensibilisé les responsables locaux aux problèmes de mobilité et ont incité Toulouse Métropole et la communauté d'agglomération du Sicoval à proposer le projet VILAGIL. **Ce projet a ainsi pour ambition d'autonomiser la mobilité sur leur territoire et en région, en mettant à profit sa culture collaborative et son excellence technologique.**

VILAGIL: Pour une mobilité agile dans une ville habile

Toulouse et sa région sont parmi les régions les plus innovantes au niveau national avec une part de 4,8% du PIB consacré à la recherche et au développement, contre 3% pour l'Île-de-France et 2,7% pour la région Rhône-Alpes. La métropole toulousaine contient une forte concentration d'entreprises technologiques dans divers secteurs de haute technologie tels que l'aéronautique, le spatial, les systèmes embarqués, l'agroalimentaire ou la biomédecine ; elle développe également de fortes compétences en intelligence artificielle. Elle a réussi à créer un tissu industriel riche en grands comptes et en start-ups, répondant aux défis de l'innovation et s'appuyant sur des laboratoires à la pointe de la recherche mondiale. Ainsi, 16,2% des emplois concernent des postes de recherche et de développement. Les 4 universités et 17 écoles d'ingénieurs de Toulouse Métropole forment chaque année un nombre d'ingénieurs en croissance continue, 2 200 actuellement, avec une perspective de 3 000 diplômés par an à court terme. Ces performances ont été rendues possibles, entre autres, par le haut niveau technologique et par une forte culture collaborative.

Des initiatives récentes et un retour d'expérience sur les démarches d'innovation

Ce dynamisme s'est déjà exprimé dans le domaine de la mobilité. Conscients des fortes contraintes qui pèsent sur la mobilité des toulousains, Toulouse Métropole et le Sicoval ont lancé plusieurs programmes qui ont permis d'atténuer les impacts de l'attractivité économique sur le développement territorial. Ces derniers ont porté sur des domaines aussi importants et divers que l'adaptation au changement climatique, la participation citoyenne ou l'autonomie énergétique, comme explicité dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1 : actions et programmes engagés en faveur de l'innovation urbaine

CIVITAS 2 / MOBILIS (2005-09): Transport plus propre et meilleur dans les villes. Cette initiative a donné naissance à divers instruments politiques pour modifier le comportement de mobilité vers une ville plus durable. Les domaines d'application sont le développement des carburants alternatifs, la gestion de la demande, les nouvelles utilisations du véhicule, la gestion des livraisons ...

ECOCITE (2011/2020) : Lauréate des appels à projets « Ville de Demain » des PIA antérieurs et membre du réseau « EcoCité » qui en est issu, Toulouse Métropole s'est engagée depuis 2011 dans une démarche d'innovation au service du développement urbain durable.

A travers des actions territorialisées sur des enjeux urbains tels que l'aménagement et l'environnement, les bâtiments et leur utilisation, l'énergie et les réseaux, la mobilité et les services urbains. La métropole a expérimenté via des partenariats avec des industriels et acteurs académiques, des solutions technologiques innovantes permettant de garantir de manière durable, la qualité de vie, le dynamisme et l'attractivité des territoires. Des projets atteignant 11M€ d'investissements dont 5M€ de cofinancements de l'Etat.

SMARTCITY (2014-2020): fixant le cadre d'intervention de la métropole en matière d'innovation, cette stratégie a été élaborée dès septembre 2014, à travers son schéma directeur « Open Métropole ». Bâti sur les premières expériences « Ville de Demain », la démarche Smart City portée par Toulouse Métropole s'appuie sur une logique de co-construction public-privé en y ajoutant une forte dimension citoyenne.

De son développement à la mise en œuvre des projets, différents leviers de mobilisation ont été imaginés et déployés pour enrichir la relation avec le citoyen et l'utilisateur : ateliers collaboratifs, focus-groupes, e-consultations via les réseaux sociaux, outil en ligne "Je participe", applications interactives avec la collectivité, création dès 2014 par la métropole de son instrument le « Laboratoire des Usages » (outil métropolitain d'open innovation et de design de services), lancement en 2016 d'un Appel à projets Citoyen et d'un appel à projets pour les entreprises sur l'émergence de nouveaux services, organisation d'un Forum annuel Smart City...

Proactive en matière de mobilité urbaine innovante, la métropole toulousaine expérimente actuellement des navettes électriques sans chauffeur circulant sur l'espace public. En 3 mois, ce sont déjà 1 320 km parcourus, 3 533 passagers transportés et une note moyenne de 8.7/10 accordée par les passagers suite au travail d'évaluation continue du dispositif. Objectif poursuivi à moyen-terme : l'intégration au réseau de transports afin de compléter la chaîne de mobilité dans une logique de porte à porte.

Toulouse Métropole soutient également activement la filière drones & robotique et mène des expérimentations avec plusieurs startups et laboratoires. Partenaire de l'événement IMAV (International Micro Air Vehicle conference and competition) réunissant 300 experts mondiaux, la collectivité accompagne également un Groupement d'intérêt scientifique constitué dès 2015 autour de 11 laboratoires et de plusieurs entreprises. Avec des acteurs tels que l'ONERA, les travaux réalisés s'intéressent tout particulièrement à l'insertion de drones dans le trafic aérien urbain, dans l'objectif de sécuriser rapidement la livraison de colis, de fret voire le transport de passagers.

La Smart City de Toulouse est un territoire plus "intelligent" car il est plus ouvert, qu'il se développe, qu'il expérimente et qu'il investit dans un projet métropolitain et des infrastructures ambitieuses en matière de transports et de numérique, pour être plus durables en terme d'énergie, de respect de l'environnement et d'adaptation au changement climatique. Si la démarche se veut globale, les enjeux autour des datas, de la mobilité et du rôle nouveau proposé aux citoyens-acteurs en constituent les caractéristiques essentielles.

Déjà 100M€ de fonds publics investis dans la démarche, avec l'objectif d'atteindre 500M€ d'ici 2020, et un effet levier de 200M€ de co-investissements privés.

CODEVs (CODEV Toulouse Métropole ; CODEV Sicocal): Assemblées de démocratie participative, les Conseils de développement (Codev) rassemblent de nombreux acteurs de l'aire urbaine toulousaine et constituent une interface entre Toulouse Métropole, le Sicoval et la société civile locale. Ils sont déjà structurés en Intercodev pour fournir une expertise citoyenne et animer le débat sur les enjeux de mobilité métropolitains. Parmi les travaux majeurs réalisés, un certain nombre contribuent aux réflexions VILAGIL, dont tout particulièrement ceux sur le « bien-être ».

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE ET CROISSANCE VERTE, TERRITOIRE D'EXPERIMENTATION (2015-2019 / 3,1 M€): programmes d'actions du Sicoval sur la mobilité durable, la maîtrise de l'énergie, les smart grids, l'expérimentation grandeur nature de solutions issues des start-ups (covoiturage, recharge de véhicules électriques...)

Jouant un rôle précurseur, la métropole toulousaine et le Sicoval travaillent ainsi depuis près de dix ans sur les sujets qui font aujourd'hui l'actualité dans le domaine de la mobilité urbaine. Ces expériences enrichissantes ont montré la nécessité d'une vision plus large en termes de politiques publiques, intégrant les transformations technologiques et sociétales à venir, et de mieux articuler ces leviers dans une perspective de contrainte budgétaire forte. C'est là l'origine de la proposition VILAGIL, qui repose sur une volonté politique commune et un savoir qui ne demande qu'à être développé et partagé.

L'ambition du projet : l'émergence d'un mode de fonctionnement quadripartite pour les mobilités de demain

La mobilité est un système de systèmes dans lequel l'entité publique, le citoyen, et l'industrie, interviennent simultanément et de façon interactive, avec des objectifs différents et des résultats souvent incohérents : une bonne offre de mobilité peut résoudre des problèmes sociaux ou des défis d'urbanisme, une mauvaise peut en créer. Or, la période actuelle est marquée par des bouleversements tant sur le plan sociétal que technologique :

Sur le plan sociétal, avec les transformations profondes que connaissent nos sociétés (vieillesse, immigration, élévation de l'éducation, bouleversement dans les manières de communiquer).

Sur le plan technologique, nous expérimentons l'irruption dans la mobilité des nouvelles technologies numériques depuis quelques années. Mais on voit aussi émerger, avec le véhicule autonome, le drone et les nouvelles mobilités fondées sur le partage, une disparition de la distinction classique entre transport individuel et collectif.

Comment faire face à ces transformations attendues avec nos processus publics hiérarchiques et cloisonnés, nos outils de formation peu interdisciplinaires, nos industries par nature tournées uniquement vers le marché, et les citoyens, eux-mêmes écartelés entre ces différentes sphères? Nous proposons que la métropole toulousaine participe au futur de la mobilité des citoyens et des objets au niveau mondial, en transformant les principes actuels d'organisation et d'interactions entre acteurs.

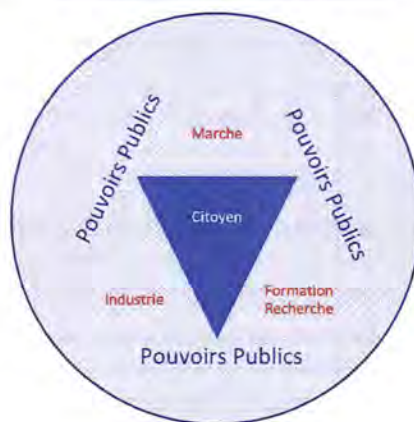
Au moment où le gouvernement engage tout juste les « Assises de la Mobilité », dont l'objectif est d'aboutir dès 2018 à une loi d'orientation des mobilités, l'écosystème toulousain ici représenté

entend contribuer activement à l'émergence de propositions opérationnelles ambitieuses et concrètes.

VILAGIL adresse 4 des 6 grands débats initiés dans le cadre des Assises de la mobilité : les modèles économiques et de gouvernance des transports, l'amélioration de l'intermodalité, les mobilités plus connectées et les mobilités plus propres.

Pour ce faire, nous proposons la création d'un réseau tissé entre les secteurs publics et privés, les citoyens et les universités pour développer de nouvelles solutions face aux grands défis de l'avenir en ce domaine.

Les citoyens au coeur des acteurs de la mobilité



Cette initiative repose sur les quatre typologies d'acteurs de la mobilité urbaine :

- **Les citoyens**, pour le bien-être desquels les actions s'organisent et qui doivent exprimer leur volonté collective, tout en étant aussi, à titre individuel, des acteurs de la mobilité par leurs choix concernant la manière de se déplacer et de vivre au quotidien ;
- **L'industrie**, moteur de l'innovation et du pouvoir technologique où se fabriquent les biens et services, elle est la source de l'efficacité économique privée ;
- **La formation/recherche**, le domaine où se forment et exercent les techniciens, les ingénieurs, les chercheurs et plus généralement les experts.
- En surplomb des trois acteurs précédents, les **pouvoirs publics**. Ils ont la charge de conduire et d'articuler entre elles les différentes politiques publiques et la régulation de l'ensemble du système.

Aucun de ces acteurs pris isolément n'a la capacité de réaliser les transformations nécessaires, comme le montre au quotidien le fonctionnement de la plupart de nos agglomérations. C'est dans la nature des liens à créer entre eux que réside la solution. Des relations fortes donneront une cohérence aux actions de chacun pour qu'elles s'organisent autour d'une vision stratégique commune et qu'elles accroissent l'efficacité de chacun dans son domaine. **La connectivité entre tous les acteurs de cette transformation sera ainsi garante de leur autonomie dans leurs décisions de mobilité et d'une plus grande liberté dans leur vie quotidienne.**

Le marché représentera la toile de fond où s'interconnecteront tous les partenaires de VILAGIL et servira de preuve de succès ou d'échec de toutes initiatives. De fait, il permettra de donner accès ou pas aux investissements pour une croissance assurée générant le bien-être de chacun des citoyens.

Mais il faut pour cela que les acteurs soient animés par un principe fédérateur qui leur donne un sens. Ce principe fédérateur de VILAGIL, qui constitue la charpente de la construction du projet, est fondé sur une **vision de la gouvernance urbaine du futur et un équilibre entre le marché et la régulation publique**. Ces deux points sont explicités ci-dessus, et sont déclinés en phase opérationnelle dans les quatre fiches actions transversales.

1-Transformer les conditions d'exercice de la gouvernance urbaine

Les bouleversements évoqués plus haut exigent que les acteurs de la gouvernance repensent les processus et pratiques de travail conventionnels. Il y a actuellement au niveau mondial une explosion d'interrogations et de réflexions sur l'avenir de la gouvernance urbaine, qui ne peut plus se contenter d'ajustements à la marge par rapport à la situation actuelle. C'est dans cette perspective qu'il faut aborder les questions qui émergent, par exemple :

- Comment la gouvernance au niveau urbain traite les relations entre les deux mondes « urbains » et « ruraux » dans une configuration essentiellement mouvante ?
- Comment peut-elle intégrer en permanence les technologies innovantes ?
- Comment la puissance publique peut adapter la réglementation à l'évolution rapide des technologies et des problèmes qu'elle pose (par exemple, confidentialité des données, réglementation de la circulation des drones, code de la route et véhicule autonome), en synergie avec le niveau national et européen ?
- Comment la gouvernance au niveau urbain peut atténuer l'empreinte écologique de la ville ?¹ Comment peut-elle répondre aux défis multiples concernant la sécurité et la sûreté, et assurer la résilience de l'ensemble ?
- Comment négocier d'une façon constructive avec des entreprises qui s'installent dans la ville dans le contexte de marchés mondiaux et avec la perspective de fournir des services globaux ?
- Comment assurer le financement des infrastructures et leur exploitation ? Cela relève de la compétence des décideurs politiques. Ils peuvent aller du financement total par le contribuable au financement par l'utilisateur uniquement, en passant, comme c'est le cas actuellement, par une participation des firmes. Les technologies numériques qui vont être mises en œuvre devraient permettre de développer des tarifications adaptées à chaque contributeur (on pourrait même aller jusqu'à construire un tarif pour chaque usager en fonction des caractéristiques de son usage des différents modes de transport) et la concertation entre acteurs, éclairée par une modélisation adéquate, devrait permettre une harmonisation des contributions de chaque partie prenante.

VILAGIL propose pour cela la création d'un centre d'expertise, importateur de connaissances et exportateur d'expériences, s'appuyant sur un réseau de références au niveau mondial. La **fiche-action n°2 « Coordonnateur de mobilités pour la grande agglomération toulousaine »** présente cette initiative de façon détaillée dans le dossier.

2- L'articulation de l'ensemble des actions : équilibre marché-régulation

Les pouvoirs publics doivent intervenir lorsque se présentent des imperfections du marché et là où des objectifs sociaux sont à satisfaire, ce qui est particulièrement le cas dans le secteur des transports. Mais l'expérience montre qu'ils ne peuvent pas atteindre la plus grande efficacité par eux-mêmes car ils ne détiennent pas, à eux seuls, les clés de la connaissance. La solution VILAGIL s'attachera à associer tous les acteurs, et à éclairer le bon dosage entre le recours au marché et la

¹ Conformément aux exigences de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

régulation publique, avec l'expertise mondialement reconnue en ce domaine de la Toulouse School of Economics (TSE).

- **L'impératif des données**

A la frontière entre les experts et la puissance publique, impliquant les citoyens et l'industrie, les données s'apparentent à la circulation sanguine de la mobilité. La disponibilité des données en quantité croissante (images satellitaires, plateforme open data mises en place par les villes), les nouvelles et futures technologies de collecte (notamment grâce au smartphone et à toutes les technologies dont il dispose, mais également à l'internet des objets et au véhicule connecté) et le traitement des données (intelligence artificielle, machine learning et Big Data) ont fait des progrès considérables notamment dans le traitement de l'information issue des citoyens/consommateurs, tant au niveau de la quantité que de la qualité. Malheureusement, la sphère publique ne bénéficie pas encore aujourd'hui de telles données et de moyens de traitement et d'analyse car les deux environnements – privés et publics – ne sont pas suffisamment « connectés ». VILAGIL s'efforcera de combler cet écart, à la fois dans la collecte et dans l'utilisation des données, en développant un système d'interaction entre les différents partenaires appelé « réseau hyper connecté », utilisant les technologies de pointe (image satellite, smart city, véhicule connecté, IoT, machine learning, géolocalisation précise²...). Ces données favoriseront l'émergence de nouveaux services aux usagers portés par des acteurs publics ou économiques et alimenteront également la modélisation issue des travaux de la formation et de la recherche. Mais il convient aussi de porter attention aux pouvoirs de monopole des possesseurs de telles données et de combiner harmonieusement leur production et diffusion avec les règles de confidentialité et de respect de la vie privée. La **fiche-action n°1 « Transformation numérique au service de la mobilité »** détaille ces ambitions de manière opérationnelle.

- **Une modélisation holistique**

La disponibilité des données ne suffit pas et ne doit pas faire oublier qu'elles ne constituent pas une fin, mais un moyen. **S'il existe un nombre croissant d'initiatives qui ont permis des découvertes décisives dans le domaine de la collecte et du traitement fiable des données, les technologies de modélisation de la mobilité et de l'aménagement urbain couramment en usage sont les mêmes qu'il y a 25 ans.** Il est nécessaire de transformer les modèles traditionnels pour tenir compte des nouvelles technologies d'acquisition de données, et en profiter pour ouvrir de nouveaux champs, jusque là inaccessibles, comme par exemple l'intégration des aspects comportementaux issus des enseignements de la psychologie moderne.

Il importe aussi de sortir du cloisonnement qui conduit à ce que les spécialistes d'un secteur modélisent celui-ci sans recoupement avec d'autres secteurs. La modélisation devra dépasser les modèles de transport traditionnels. L'ambition novatrice qui anime le projet est de les combiner avec les nouvelles sources de données et outils de collecte pour la modélisation des transports, ouvrant ainsi des perspectives considérablement élargies. Elle pourra notamment bénéficier des technologies développées par le *Department of Urban Studies and Planning*, équipe du Massachusetts Institute of Technology (MIT)³ et ses outils numériques innovants pour analyser la mobilité.

La vision est résolument prospective, à la fois sur le plan technologique que sur le plan des évolutions sociétales. La fiche action n°4 « Dispositif d'aide à la décision territoriale pour la planification urbaine » détaillée dans le dossier explicite cette dimension.

- **De nouveaux paradigmes de coopération/concertation**

Traditionnellement, la détection et le degré d'extension qu'il faut donner aux produits ou services fournis par l'industrie est confiée à l'Etat en tant qu'intermédiaire représentant l'utilisateur final. Le risque de ce dialogue entre pouvoirs publics et industrie, où le citoyen est absent, est qu'il n'y ait pas

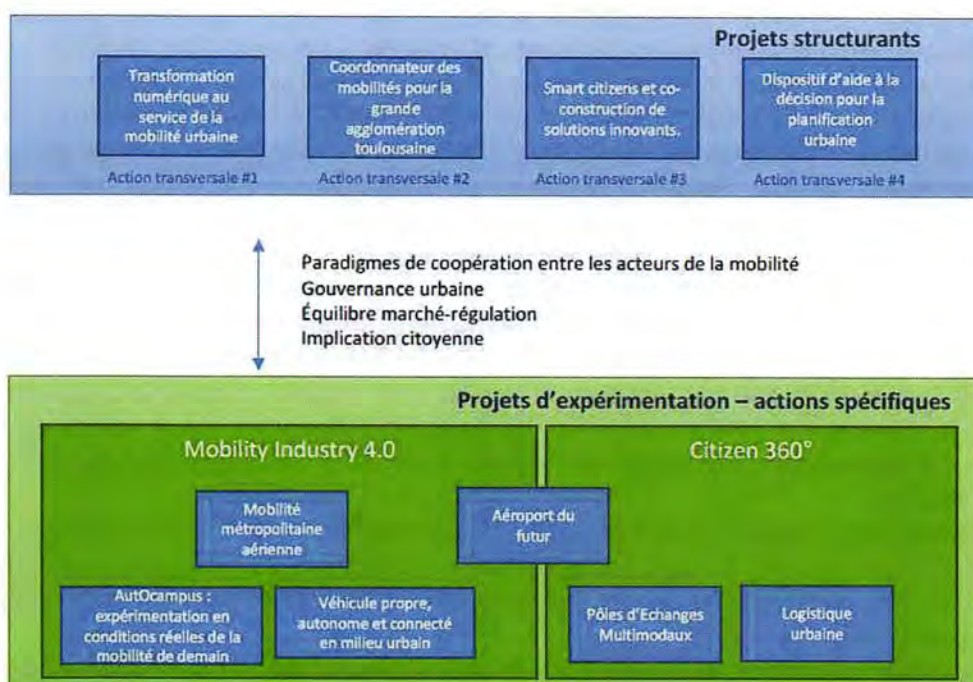
³ Cette équipe fait partie de l'UDMI et entretient des relations étroites avec TSE

suffisamment d'incitation à l'innovation ou bien qu'il y ait innovation dans des domaines où l'utilisateur final n'a aucun intérêt. Plus généralement, le citoyen garde un rôle réduit dans les processus principaux, comme par exemple l'intervention dans la fixation du prix de la mobilité.

VILAGIL favorisera le lien entre les citoyens, l'industrie, le secteur public et les secteurs de la formation et de la recherche dans toutes les phases du développement de la mobilité durable. Nous allons créer des plates-formes d'échange de données pour créer un vrai tissu de connaissances partagées entre tous les acteurs, susceptible de générer des actions novatrices réalisables et où tous les agents maximisent leurs objectifs, pour réduire le passage de l'apparition des besoins à leur satisfaction. L'action transversale correspondante « **Smart citizens et co-construction de solutions innovantes** » fait l'objet de la fiche n° 3 détaillée dans le dossier.

Des actions spécifiques pour accroître les synergies naturelles entre les acteurs

Dans le cadre général des orientations stratégiques concrétisées par les fiches actions transversales qui viennent d'être présentées, VILAGIL développera des actions spécifiques marquées par le principe général animant le projet, celui de la synergie entre acteurs.



- **Une nouvelle conception de la formation-recherche au service du citoyen**

Les acteurs de la recherche sont omniprésents dans l'agglomération toulousaine et ils imprègnent toutes les actions envisagées dans VILAGIL. La question est donc de faire le tri parmi les nombreuses innovations, et de lever les obstacles réglementaires auxquels la création d'un objet nouveau se heurte obligatoirement ; c'est la tâche des pouvoirs publics dans le cadre de l'équilibre entre les actions et de la gouvernance urbaine renouvelée.

La formation est aujourd'hui plus cloisonnée. Sur cet aspect, VILAGIL défend une adaptation de la formation afin de faciliter une étude transversale de la mobilité associant des domaines tels que l'économie, l'ingénierie, l'architecture ou la sociologie. Toutes les disciplines (économie, technique, sociétale, gestion) sont déjà présentes, il faut à présent les mettre en réseau. VILAGIL envisage dans

un premier temps de s'appuyer sur les recherches et les expérimentations développées autour des systèmes de transport intelligents, pour proposer un Master interdisciplinaire du type « Mobilités et Systèmes de Transport Intelligents », au sein de l'Université Fédérale de Toulouse. Il serait évolutif dans son contenu, afin de suivre les transformations rapides qui apparaîtront. Cette action est envisagée sans le soutien financier du Programme d'Investissements d'Avenir.

- **L'industrie comme moteur de l'innovation technologique : Mobility Industry 4.0**

Ce rôle se constate pour chacune des fiches spécifiques figurant dans le schéma ci-dessus, mais il est spécialement marqué pour les fiches « Mobilité métropolitaine aérienne », « AutOcampus : Expérimentation en conditions réelles de la mobilité de demain », « Véhicule propre, autonome et connecté en milieu urbain » et « Aéroport du futur ». Il s'appuie sur la place éminente de Toulouse dans les technologies modernes (robotique, électronique embarquée, automobile, intelligence artificielle, industrie spatiale...) et son avantage concurrentiel en recherche industrielle appliquée. La métropole a une tradition de travail coopératif multisectoriel, clé de son développement. Ces capacités encore largement inexploitées dans le domaine de la mobilité offrent des possibilités uniques pour la traiter comme un système de systèmes. **Il existe encore très peu de régions dans le monde qui disposent de telles compétences technologiques, et qui ont choisi de les faire interagir dans le domaine des systèmes de mobilité, au travers non seulement des moyens de transport du futur mais aussi de ses aspects sociétaux et organisationnels, en créant un espace de coopération entre l'industrie, la fonction publique, le citoyen et la science.** Cette fonction de cluster nécessite une concentration de moyens qu'offre Toulouse, actuelle Cité européenne de la Science (ESOF) et finaliste engagée pour le titre de Capitale européenne de l'Innovation (iCapital), comme en témoigne d'ailleurs le fait que la métropole attire déjà l'attention d'entreprises emblématiques comme Continental Digital Services, Renault Softwares Lab, HyperLoop TT ou encore son concurrent HyperLoop Transpod, qui ont déjà généré et impulseront un nombre d'emplois conséquent dans la région. Et cela au regard de son rang de leader européen de l'industrie aéronautique et spatiale (AIRBUS, ATR, TAS, de ses nombreux centres de formation supérieure (ENAC, ISAE...), ses instituts de recherche (ONERA, CNES, LAAS, CEA Tech, IRT St-Exupéry...), ses clusters et pôles de compétitivité (Automotech Cluster, Aerospace Valley...), ou encore de son positionnement d'excellence pour développer l'usage des drones qui sont susceptibles de jouer un rôle très important dans l'industrie du transport du futur, des personnes comme des biens. On estime ainsi que le volume de marché potentiel pour les drones dans le secteur des transports atteindra rapidement 45 milliards de dollars au niveau mondial.

Nous proposons que l'agglomération toulousaine s'appuie sur son pôle technologique pour devenir un leader dans ce domaine. Il s'agit d'offrir un cadre d'excellence aux industries du secteur afin qu'elles innovent, mais surtout qu'elles soient prêtes à consolider cet avenir de la mobilité autonome, connectée et propre.

A ce titre, l'action « **Mobilité métropolitaine aérienne** » viendra expérimenter le transport aérien intra-métropolitain comme solution de rupture intégrée aux autres modes de mobilité. Les actions « **AutOcampus : Expérimentation en conditions réelles de la mobilité de demain** », « **véhicule propre, autonome et connecté en milieu urbain** » et « **aéroport du futur** » visent à une introduction progressive de véhicules autonomes et connectés vers les usagers et par étapes successives sur différents sites adaptés :

sur l'aéroport de Franczal, zone fermée et sécurisée, destinée au déverminage des systèmes ;

sur le campus universitaire, zone semi-ouverte, destinée à la mise en situation critique dans un site ouvert et sécurisable ;

sur la diagonale Toulouse Aerospace - Enova Labège dans un territoire ouvert entre deux pôles technologiques pour une desserte urbaine pilote ;

enfin sur l'aéroport de Toulouse dans un environnement spécifique complexe et fortement moteur de solutions autonomes.

- **La place centrale des citoyens et utilisateurs de la mobilité : Citizen 360°**

La stratégie de VILAGIL place le citoyen au centre des politiques de mobilité. À la frontière avec la technologie, le citoyen sera à la fois un producteur d'entrants pour la simulation des décisions, de par son rôle dans le recueil de données qui alimentent les simulations de politiques et l'action quotidienne des opérateurs, mais aussi un acteur participant aux décisions. La technologie ouvre de nouvelles possibilités pour la participation citoyenne à la vie publique, de façon à ce qu'elle puisse prendre une place accrue dans les politiques relatives à la mobilité, en particulier dans l'émergence de projets innovants. Il ne s'agit pas seulement d'échanges d'informations, ni de sondages d'opinion : **il faut arriver, avec un processus d'échanges et de concertation, à rendre le citoyen lui-même responsable du système de mobilité dans lequel il évoluera.** Il est par ailleurs fondamental que toute expérimentation dans le domaine de la mobilité puisse être évaluée, et ce de façon continue pour permettre la correction en temps réel des actions en cours. Dans un monde d'autonomie hyper connectée, la technologie aidera à développer des mécanismes d'évaluation d'impact, malgré des difficultés bien connues tenant au fait que le transport affecte de nombreux marchés et de nombreuses politiques publiques (marché foncier, emploi, localisation des activités ...), et à ce que l'effet des projets de transport s'exerce de manière très différenciée selon les zones géographiques. Cette mise en synergie active des citoyens et des usagers se retrouve dans toutes les fiches. A ce titre, les actions « **Pôles d'Echanges Multimodaux** » et « **aéroport du futur** » vont expérimenter le déploiement de solutions innovantes visant à améliorer l'intermodalité, développer des services complémentaires à la mobilité, proposer des espaces évolutifs et mutables. L'action « **Logistique urbaine** » cherchera à innover dans l'utilisation de nouveaux modes de livraison et ainsi désengorger les infrastructures urbaines.

La répliquabilité du projet et la dissémination des résultats

L'ADN du projet VILAGIL est de créer puis tester les bases de systèmes innovants et d'organisations nouvelles, puis de mettre en œuvre les conditions propices à un rayonnement non seulement national ou européen, mais véritablement international. Cela suppose donc d'assurer une valorisation de ses systèmes et modèles, afin que d'autres territoires puissent à leur tour en bénéficier pour la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées. Ce serait tout particulièrement le cas à travers le Centre d'expertise précédemment évoqué, importateur de connaissances et exportateur d'expériences.

Ce sera l'une des fonctions que remplira le Comité scientifique, qui rassemblera des experts de renommée mondiale en mobilité et aménagement urbain, dont l'expérience permettra de dégager parmi les avancées de VILAGIL, celles qui sont répliquables mais surtout qui précisent où et dans quelles conditions la transposition pourra y être menée. Il est en effet bien évident qu'il n'y a pas de résultat ou d'innovation qui puisse être mis en œuvre dans n'importe quelle agglomération ; telle innovation qui sera bien adaptée à une ville dense pourra ne pas l'être dans une ville fortement étalée.

L'Urban Development & Mobility Institute (UDMI), association internationale d'experts sur les enjeux de mobilité et de développement urbain et partenaire de ce projet, contribuera également activement à la diffusion internationale des résultats et à la visibilité du projet à l'étranger, avec les bénéfices que pourront en retirer les innovateurs locaux.

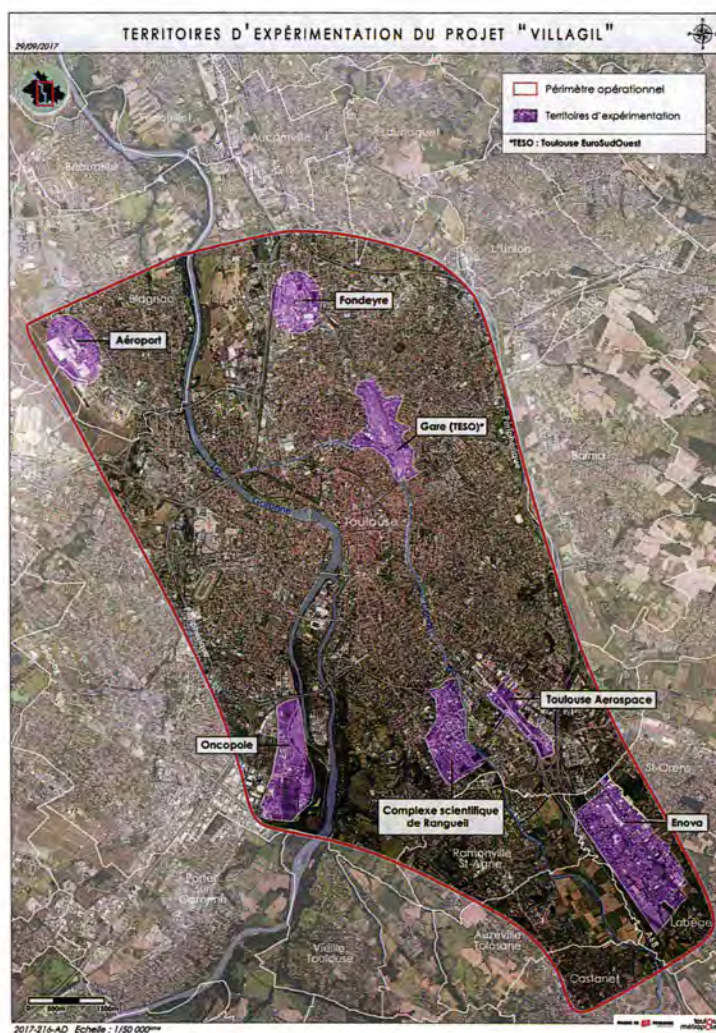
Par ailleurs VILAGIL a l'intention de multiplier les séminaires d'échanges avec d'autres autorités organisatrices et avec des organismes de recherche œuvrant dans le domaine de la mobilité et d'aider les start-ups qui seront créées à essaimer leurs activités hors de la région toulousaine.

Notre ambition consiste notamment à impulser et pérenniser sur le territoire l'organisation d'un grand événement de référence internationale dédié à la « Smart Mobility », confortant véritablement le rang de Toulouse comme territoire-pilote emblématique de la mobilité du futur.

En conclusion

Le projet VILAGIL a pour ambition d'autonomiser la mobilité dans l'agglomération toulousaine, en mettant à profit sa culture collaborative et son excellence technologique. Il existe en effet très peu de régions dans le monde qui, comme elle, disposent de telles compétences technologiques, et qui ont choisi de les faire interagir dans le domaine des systèmes de mobilité, au travers non seulement des moyens de transport du futur mais aussi de ses aspects sociétaux et organisationnels.

VILAGIL favorisera un espace de coopération entre l'industrie, la fonction publique, le citoyen et la science. Le projet s'exercera dans le cadre d'une vision de la gouvernance urbaine du futur, fondée sur un équilibre entre le marché et la régulation publique. Il a pour ambition de rendre le citoyen lui-même responsable du système de mobilité dans lequel il évoluera, grâce à un processus d'échange et concertation moderne, s'appuyant sur les possibilités les plus avancées de la technologie



2.1. Indicateurs de réussite et mesure d'impact des résultats (1 page)

Le suivi des actions entreprises et de l'opération d'ensemble sont des éléments essentiels de la gouvernance du projet. Il permet *in fine* d'en mesurer l'intérêt et surtout, en cours d'exécution, d'en assurer la conduite, le contrôle, de rectifier les trajectoires, et d'obtenir des retours d'expériences en temps réel. Le suivi de ces indicateurs permettra également de se doter des moyens pour assurer la réplicabilité des mesures mises en place dans le cadre de ce projet.

En dehors du suivi des indicateurs d'impact propres à chaque fiche, VILAGIL envisage ainsi de mettre en œuvre des indicateurs globaux, permettant d'évaluer les effets d'ensemble du projet à l'échelle de l'agglomération toulousaine. La batterie d'indicateurs envisagée est la suivante, avec les tendances associées à 5 puis 10 ans :

Indicateurs	T0 : 2017	2023	2028
Nombre d'actions développées dans le cadre du projet VILAGIL	0	10 projets expérimentés	10 projets éprouvés et pérennisés
Nombre de projets co-construits et mis en œuvre avec les représentants de la société civile associés à la gouvernance du projet VILAGIL	0	10	15 (grâce au dispositif d'appel à projet citoyen)
Indicateur de l'indice de bien-être « Better life » élaboré par l'OCDE autour de la variable environnementale	6,2	6,6	7 (pour rentrer dans le TOP 3 des régions françaises sur cette variable)
Evolution de la part liée aux transports dans l'émission de gaz à effet de serre	46%	33%	25%
Indicateurs de diffusion et de rayonnement de la démarche VILAGIL : nombre de partenariats mis en place avec des partenaires extra-métropolitains autour du sujet VILAGIL (conventions scientifiques, territoriales, de coopération)	0	6	12

Les indicateurs que nous proposons au stade de cet AMI se fixent un triple objectif :

- **Assurer une forte opérationnalité au projet,**
- **Garantir la prise en compte du besoin des usagers,**
- **Transformer le territoire et veiller à la reproductibilité des innovations développées par VILAGIL.**

Le suivi de ces indicateurs permettra d'inscrire le projet VILAGIL dans une démarche d'évaluation qui se verra à la fois *in itinere* et *ex ante*. Ces indicateurs permettront de qualifier les innovations et de dessiner l'évolution du territoire métropolitain à 10 ans. Le suivi de ces indicateurs sera assuré par le COPIL, qui sera susceptible d'apporter des ajustements aux objectifs fixés ou d'implémenter de nouvelles données en fonction du déploiement du projet VILAGIL.

2.2. Mise en œuvre

Durée du projet (en années) : Le projet VILAGIL prévoit un plan d'action pluriannuel sur 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018. L'année 2018 servira à effectuer les études préliminaires (état de l'art, étude de faisabilité technique, juridique), rédaction des spécifications, analyse des besoins avant le lancement des expérimentations en 2019. Les expérimentations mise en œuvre auront une durée de 2 à 3 ans. Intégrant une approche agile, ces expérimentations fonctionneront avec des cycles courts de développement pour ajouter de nouvelles briques au service afin de rapidement éprouver le service aux besoins des usagers, aux conditions réelles d'utilisation. La fin des expérimentations est prévue en décembre 2023.

Le premier cycle d'expérimentations permettra d'impulser de manière pérenne une dynamique partenariale et d'opérer un changement d'échelle visible à l'échelle de l'agglomération toulousaine sur les services de mobilité déployés (une vraie appropriation des nouveaux services par les usagers est attendue).

Début prévisionnel : 01/01/2018, mise en œuvre des études préliminaires.

Nombre d'ETP dédiés au projet : Environ 18 hommes an

3. Partenaires du projet et contributions respectives

3.1. Liste des partenaires envisagés

Partenaires n'exerçant pas d'activité économique⁴

Collectivités territoriales

Nom	Adresse	Ville	Département
Toulouse Métropole	6 rue René Leduc	Toulouse	Haute-Garonne
Sicoval	65 rue du Chêne Vert	Labège	Haute-Garonne

Unités de recherche

Sigle	Nom	Adresse	Ville	Département	SIRET	Tutelles
CLLE	Cognition, Langues, Langage, Ergonomie	5, allées Antonio Machado	Toulouse	Haute- Garonne	193 113 834 00017	Université Toulouse Jean-Jaurès, CNRS, Université Fédérale de Toulouse
LISST- Cieu	Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires	5 Allée Antonio Machado	Toulouse	Haute- Garonne	193 113 834 00017	Université Toulouse Jean Jaurès, le CNRS, l'EHESS et l'ENSFEA
LAPLACE	Laboratoire Plasma et Conversion d'Energie	118, route de Narbonne	Toulouse	Haute- Garonne	193 113 842 00010	CNRS, Université Toulouse Paul Sabatier, INP, ENSEEIH
LAAS - CNRS	Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes	7 avenue du Colonel Roche	Toulouse	Haute- Garonne	18008901300452	CNRS
IRIT	Institut de Recherche en Informatique de Toulouse	Avenue de l'étudiant	Toulouse	Haute- Garonne	193 113 842 00010	Université Toulouse 3 Paul Sabatier Université Toulouse 1 Capitole

⁴ Activité économique : au sens du droit européen, c'est-à-dire l'offre de biens ou de services sur un marché déterminé.

						Université Toulouse 2 Le Mirail Institut National Polytechnique de Toulouse, CNRS
--	--	--	--	--	--	--

Autres partenaires (GIP académique, associations, établissements publics, Fondation de Coopération Scientifique, etc.)

Nom	Adresse	Ville	Département	SIRET
Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry	118 Route de Narbonne	Toulouse	Haute-Garonne	793007048
Office National Etudes Recherches Aérospatiale	2 Avenue Edouard Belin	Toulouse	Haute-Garonne	775722879 00100
CEA Tech, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	135 avenue de Rangueil	Toulouse	Haute-Garonne	775685019 00298
Fondation Jean Jacques Lafont, Toulouse School of Economics	21 allée de Brienne	Toulouse	Haute Garonne	494737976 00014
Tisséo Collectivités	7 Esplanade Compans Cafarelli	Toulouse	Haute Garonne	253100986 00046
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse air métropolitaine	Le Belvédère – 11 boulevard des Récollets	Toulouse	Haute-Garonne	776950305 00016
École Nationale de l'Aviation Civile	7 Avenue Edouard Belin	Toulouse	Haute-Garonne	193112562 00015
Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées	41 Allée Jules Guesde	Toulouse	Haute-Garonne	130 021 322 00016
Madeeli	11 Boulevard des Récollets	Toulouse	Haute-Garonne	808715528 00010
Urban Development & Mobility Institute	1694 Beacon	Brookline	Massachusetts	

Partenaires exerçant une activité économique

Sociétés commerciales

Nom	Adresse	Ville	Département	SIRET
Airbus Group	2 Rond point de Dewoitine	Blagnac	Haute-Garonne	34153509400153
Telespazio	26 avenue Jean François Champollion	Toulouse	Haute-Garonne	43996956900029
Continental	1 avenue Paul Ourliac	Toulouse	Haute-Garonne	31472202600031
Toulouse Logistique Urbaine	146 avenue des Etats-Unis	Toulouse	Haute-Garonne	83028328900015
Citelum	13 allée Paul Harris	Toulouse	Haute-Garonne	38964385900918
EasyMile	8 Rue des Trente Six Ponts	Toulouse	Haute-Garonne	80338531900022
Bouygues Energies & Services	2 Rue du Cassé	Saint Jean	Haute-Garonne	77566487303263
ForCity	184 Cours Lafayette	Lyon	Rhône-Alpes	79995784000025
M3 Systems	26 Rue du Soleil Levant	Lavernose-Lacasse	Haute-Garonne	42475640100065
Sopra Steria	37 chemin des Ramassiers	Colomiers	Haute-Garonne	32682006500661
Missions Publiques	35 rue du Sentier	Paris	Ile-de-France	41973967700039
ACTIA	5 Rue Jorge Semprun	Toulouse	Haute-Garonne	54208079100453

Autres partenaires (associations, établissements publics, etc.)

Nom	Adresse	Ville	Département	SIRET
Automotech Cluster	1 Place Alfonse Jourdain	Toulouse	Haute-Garonne	78891535300015
Aerospace Valley	118 Route de Narbonne	Toulouse	Haute-Garonne	48428452600056

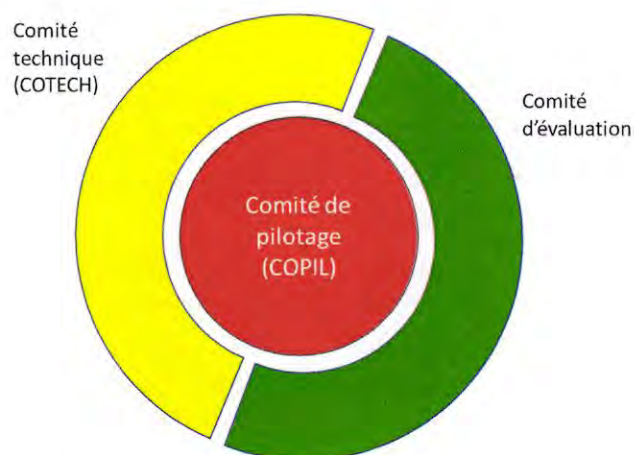
3.2. Modalités de gouvernance et de pilotage du projet

La gouvernance que nous proposons ici se veut être préfiguratrice de la structure qui permettra de faire évoluer les pratiques actuelles, vers un nouveau mode de gouvernance du futur. La gouvernance du projet VILAGIL se doit de refléter les traits qui caractériseront celle du futur ; et de donner une large place aux dispositifs participatifs.

Nous avons par conséquent cherché à nous projeter dans une gouvernance intégratrice et anticipatrice. Ces principes ont ainsi conduit Toulouse Métropole et le SICOVAL à associer les acteurs de la mobilité, et notamment :

- **Les décideurs** : acteurs publics compétents dans le domaine de la mobilité : Toulouse Métropole, le SICOVAL, Tisséo Collectivités,
- **Les acteurs en charge du déploiement des services de mobilité** : Citelum, Bouygues Energie & Services, Easymile, Telespazio, La Poste,
- **Les usagers** : Missions Publiques, Laboratoire des Usages,
- **Les académiques et les scientifiques** : Toulouse School of Economics, UDMI, CEA Tech, IRT St Exupéry, LAAS-CNRS, Université Fédérale de Toulouse.

Ces acteurs constituent la base du consortium, en charge de mettre en œuvre le projet. La gouvernance du projet s'appuiera sur trois instances :



Chacune de ses instances disposera d'un rôle bien défini:

- **Le Comité de Pilotage (COPIL) :**

Il s'approprie les données fournies par le Comité d'évaluation pilote l'avancement global du projet, ainsi que le suivi des allocations des fonds, le respect des engagements de chaque action, le lien avec les grands partenaires externes, les interfaces avec d'autres projets.

Il sera constitué de représentants de Toulouse Métropole, Sicoval, Tisséo Collectivités, acteurs économiques, acteurs académiques et usagers.

- **Le comité technique (COTECH) :**

Il est chargé du reporting opérationnel de chaque action, il représente le lieu de coordination des différentes actions, d'animation de l'écosystème de capitalisation des expériences et d'identifications des freins.

Il est constitué des binômes, composés des porteurs de chaque fiche action et d'un partenaire associé⁵.

- **Le Comité d'évaluation :**

Il permettra la rencontre entre le panel d'utilisateurs : design d'usage, expérimentateurs des services, en charge de faire le retour sur les services déployés dans une démarche d'amélioration continue avec le comité des évaluateurs formé par des experts Il coordonne la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de pédagogie envers le grand public.

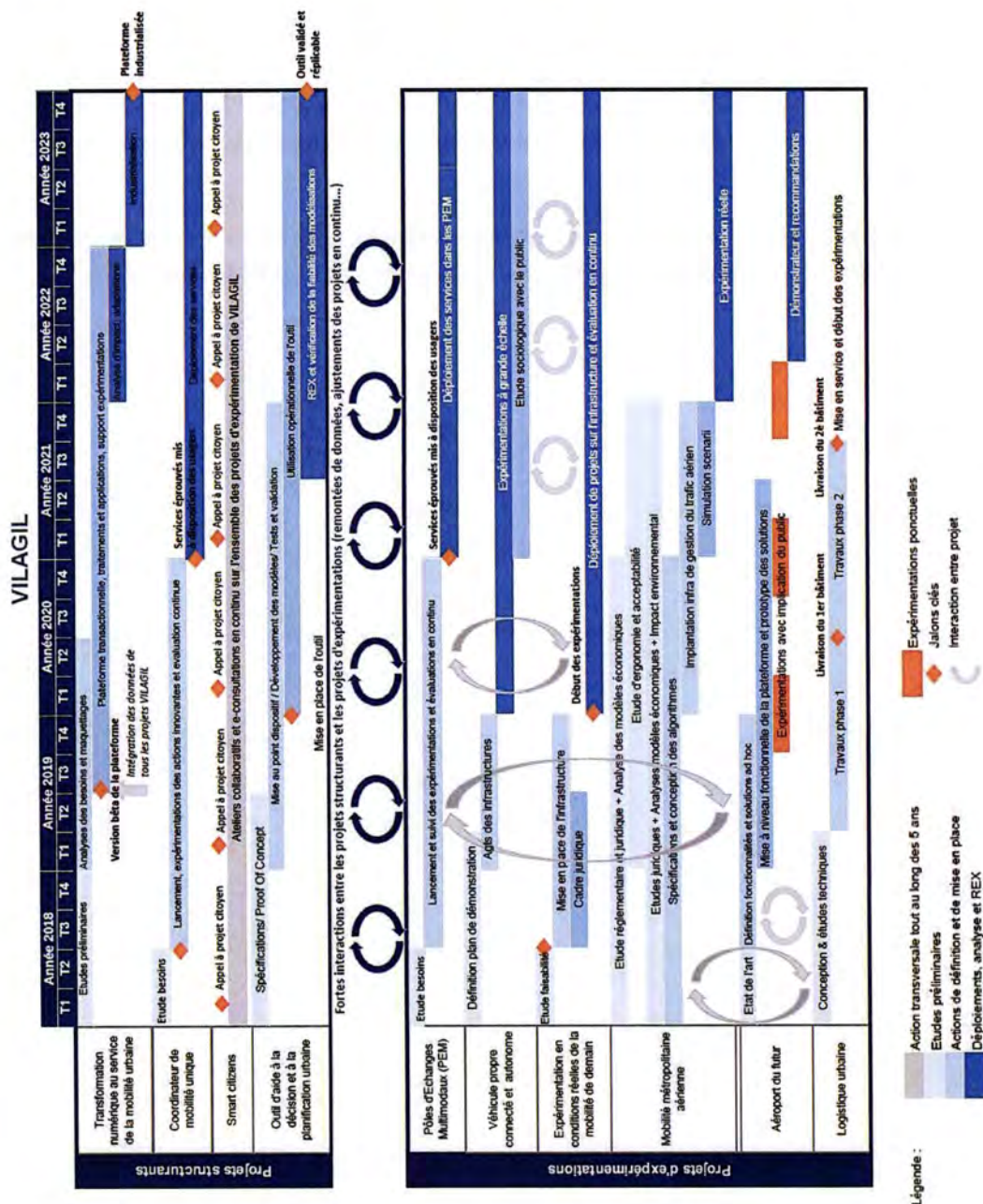
Un dialogue continu est prévu entre le comité d'évaluation et le comité technique afin d'ajuster les services au fil de l'eau (retour des usagers, suivi des indicateurs...). Il évalue également la répliquabilité des expérimentations menées.

Avec le développement des expérimentations et les premiers déploiements, ce mode de fonctionnement initial se structurera tout en préservant les qualités de proximité et d'agilité.

⁵ Des réunions spécifiques à chaque fiche-action seront organisées par en assurer le suivi et la mise en œuvre.

4. Plan de financement global

4.1. Planning prévisionnel général



4.2. Logique du financement public

Le projet VILAGIL ambitionne de faire de l'agglomération toulousaine le territoire démonstrateur des mobilités de demain. Il ne s'agit pas seulement d'expérimenter sur le périmètre des nouvelles technologies, mais de développer et tester de nouveaux services, de nouveaux modèles économiques et une nouvelle gouvernance de la mobilité. L'agglomération toulousaine sera ainsi un centre de connaissances, qui communiquera et dissimilera au niveau national et international les BONNES pratiques et services innovants pour la mobilité urbaine de demain.

Avec VILAGIL, la mobilité ne sera plus la variable d'ajustement des politiques de développement territorial, mais au contraire un système de systèmes. Par la prise en compte de l'ensemble des acteurs du territoire et des datas, il s'agit de proposer une mobilité plus agile, adaptative aux mutations du territoire et aux besoins des acteurs qui le font vivre. Le transport public et privé ne s'opposeront plus, les acteurs du territoire œuvrant ensemble à la mise en place d'une offre de la mobilité complète pour les usagers.

Ce projet nécessite de définir une nouvelle gouvernance des mobilités et de nouveaux modèles économiques pour en assurer la pérennité, et la répliquabilité sur d'autres territoires. Dans ce cadre là, l'aide publique constituera l'effet levier d'une large mobilisation publique, privée, et citoyenne, et stimulant l'innovation afin de proposer une offre en adéquation avec les besoins des citoyens et des acteurs du territoire.

Le soutien financier ainsi demandé contribuera à engager plusieurs étapes clés du déploiement de VILAGIL, de la réflexion sur les nouveaux modèles à concevoir, jusqu'au opérationnel et à la création de structures porteuses dédiées. Le financement permettra notamment de soutenir la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée.

4.3. Premiers éléments d'un budget prévisionnel sur 10 ans maximum

Evaluation prévisionnelle du budget global du projet

VILAGIL		122 926 959 (€)
Financement		
Dépenses prévisionnelles totales		122 926 959 €
<i>Dont apports des partenaires (co-financements)</i>		78 688 254 €
<i>Dont financées par la subvention au titre du PIA</i>		14 746 088 €
<i>Demande fonds propres au titre du PIA</i>		29 492 175 €
Détail des dépenses		
	Dépenses prévisionnelles	Dont financement PIA

Dépenses de personnel	53 211 959 €	24 943 705 €
Dépenses d'investissement (équipements, matériels et logiciels)	69 715 000 €	19 295 00 €
Frais généraux additionnels et d'exploitation supportés directement du fait du projet	0 €	0 €

L'ambition du projet « Vilagil » se traduit par un budget global de 122 926 959 euros. Au sein de ce budget global, la part financière prise par les acteurs de l'économie émergente du territoire s'élève à ce stade à 12 000 000 euros, soit une participation à hauteur de 10%.

4.4. Budget prévisionnel des études identifiées pour la phase 1 de l'AMI

Cette partie détaillera les études d'ingénierie identifiées comme nécessaires lors de la phase 1, leur budget estimé, ainsi que les dates de lancement et principaux jalons attendus sur l'année 2018. La synthèse de cette partie fera ressortir le besoin de cofinancement (plafonné à 50% et à 400 000 euros).

Fiche action 1 « Transformation numérique au service de la mobilité » :

Aucun

Fiche action 2 : « Coordonnateur des mobilités pour la grande agglomération toulousaine » :

- Demande de subvention : 40 000 euros
- Cofinancement : 40 000 euros
- Objet : travail d'approfondissement de la faisabilité (gouvernance, technique, juridique, financière) des solutions MaaS pour la grande agglomération toulousaine prévu à partir de 2018.

Fiche action 3 « Smart Citizens et co-construction de solutions innovantes » :

- Demande de subvention : 40 000 euros
- Cofinancement : 40 000 euros (20 000 euros de la part de Toulouse Métropole et 20 000 euros de la part du SICOVAL)
- Objet : étude en 2018 portant sur les modalités innovantes d'intégration de citoyens dans la gouvernance du projet « Vilagil »

Fiche action 4 « Dispositif d'aide à la décision pour la planification territoriale » :

- Demande de subvention : 48 000 euros
- Cofinancement : 48 000 euros
- Objet : Réalisation d'études de conception visuelles de la plate-forme

Fiche action 5 : « Pôles d'Echanges Multimodaux comme lieux d'expérimentation des nouvelles mobilités et de nouvelles marches innovantes » :

- Demande de subvention : 20 000 euros
- Cofinancement : 20 000 euros
- Objet : études d'analyse préalables pour le déploiement du pilot proposé autour d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et la solution d'interface avec l'utilisateur selon ses besoins

Fiche action 6 : « Le véhicule propre, connecté et autonome en milieu urbain » :

Aucune.

Fiche action 7 : « AutOcampus : expérimentation en conditions réelles de la mobilité de demain » :

Aucune

Fiche action 8 : « Mobilité métropolitaine et aérienne, 3DMOVE » :

- Demande de subvention : 55 000 euros
- Cofinancement : 55 000 euros
- Objet : études de simulations en temps accéléré de modèles formels du système de transport aérien métropolitain et des simulations temps réel hybrides associant des modèles virtuels et des composantes réelles des systèmes de transport terrestre et aérien à l'échelle de la métropole

Fiche action 9 « Aéroport : carrefour et lieu de mobilité »

- Demande de subvention : 30 000 euros
- Cofinancement : 30 000 euros
- Objet :
Etude d'identification des données disponibles et des moyens pour compléter l'existant
Etude sur l'acceptabilité des solutions envisagées

Fiche action 10 : « Logistique Urbaine et nouveaux modes de transport de marchandises » :

- Demande de subvention : 100 000 euros
- Cofinancement : 100 000 euros
- Objet :
Etudes urbaines pour garantir la bonne utilisation de ces nouveaux modes de transport et les outils de régulation
Etudes sociétales pour apprécier les usages et les souhaits des citoyens

Total pour le projet VILAGIL :

- Demande de subvention : 333 000 euros
- Cofinancement : 333 000 euros

5. Fiches actions – une pour chacune des actions du projet déjà identifiées

Les fiches-actions du projet VILAGIL sont organisées de la sorte :

4 fiches-actions correspondent aux 4 projets structurants :

- **Fiche action 1** « Transformation numérique au service de la mobilité »
- **Fiche action 2** « Coordonnateur des mobilités pour la grande agglomération toulousaine »
- **Fiche action 3** « Smart Citizens et co-construction de solutions innovantes »
- **Fiche action 4** « Dispositif d'aide à la décision pour la planification territoriale »

6 fiches-actions correspondent aux 6 projets d'expérimentation :

- **Fiche action 5** « Pôles d'Echanges Multimodaux comme lieux d'expérimentation des nouvelles mobilités et d' »marchés innovants »
- **Fiche action 6** « Le véhicule propre, connecté et autonome en milieu urbain »
- **Fiche action 7** « AutoCampus : expérimentation en conditions réelles de la mobilité de demain »
- **Fiche action 8** « Mobilité métropolitaine et aérienne, 3DMOVE »
- **Fiche action 9** « Aéroport : carrefour et lieu de mobilité »
- **Fiche action 10** :« Logistique Urbaine et nouveaux modes de transport de marchandises »

1 -Transformation numérique au service de la mobilité urbaine	
Objet particulier de l'action	Les futurs services de mobilité devront faire face aux défis du traitement massif de données issues des nombreuses sources existantes : des collectivités (données smart city en open data de Toulouse Métropole et du Sicoval, ehorizon de Continental, Skywise d'Airbus, SWIM pour le contrôle aérien, imagerie spatiale, drones (plateforme TERRISCOPE), de Météo France, et des données IoT (services de géolocalisation et horodation précises, plateforme NEOCAMPUS, etc). Cette action transverse sera en support aux expérimentations VILAGIL pour la fourniture de données et d'informations fiabilisées. Elle a pour objectif de : -Tester de nouveaux modèles d'affaire (plateforme transactionnelle, data broker, tiers de confiance, appstore) pour rapprocher les utilisateurs (usagers, collectivités, pourvoyeurs de services) des différentes sources de données. -Décloisonner les silos de données tout en garantissant les transactions entre les différentes parties. -D'accélérer le développement et le passage à l'échelle de nouvelles applications ; de favoriser l'intégration de nouvelles technologies et de participer à la standardisation des interfaces en garantissant la souveraineté, la propriété, le respect de la vie privée et la sécurité des données. L'action apportera également un soutien aux processus d'innovation collaborative centrée sur la mobilité mises en place dans les expérimentations VILAGIL. Il s'agit d'accélérer la création de valeur des données aux applications, selon des schémas exportables.
Dimension(s) innovante(s)	Expérimentation de nouveaux modèles d'affaire portés par des start-ups et exportables au-delà des expérimentations VILAGIL ; Développement de nouvelles applications de mobilité à partir de données riches, massives et diverses. Utilisation de nouvelles technologies (IA, machine learning, cloud /fog computing, crowdsourcing, blockchain, géolocalisation précise...) permettant le passage à l'échelle. Mise en œuvre de moyens collaboratifs et processus agiles pour accélérer le développement de nouveaux services pour la mobilité. Mise en œuvre d'un processus de remontée des informations utilisateurs relatives à l'appréciation des services
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	L'intérêt de cette action transverse vis-à-vis des autres actions est réciproque : elle rendra plus efficace la mise en œuvre des autres expérimentations, et celles-ci valideront les modèles proposés.
Etudes envisagées	Répertorier les informations nécessaires aux autres expérimentations. Identifier les sources de données disponibles ou à créer, les moyens de collecte, les moyens de filtrage et diffusion correspondants, ainsi que les traitements à effectuer. Définir les moyens de traitement correspondants (algorithmes et moyens de calcul, dont la géolocalisation des informations). Identifier les plateformes de traitement existantes, le besoin de développements complémentaires, les moyens de mise en réseau transactionnelle de ces plateformes Evaluer de nouveaux modèles d'affaire qui pourraient contribuer aux expérimentations VILAGIL. Rechercher des partenaires investisseurs et sélection des schémas d'investissement permettant d'accueillir les fonds propres PIA3 Rechercher les partenaires industriels des divers secteurs d'activités

	(digital, fournisseurs de données, ...) Etudier la mise en place d'un processus d'innovation dédié à la mobilité Au final, le livrable sera la spécification et le plan de développement des travaux à effectuer en phase 2 afin de répondre aux besoins des actions VILAGIL	
Indicateurs d'impact choisis (4)	Impact citoyen : 10 applications nouvelles supportées par l'action Impact économique : création d'un nouvel acteur économique portant le business model développé par l'action, générant un CA de 2 M€ / an, an (dont 1 M€ serait généré par l'activité du projet VILAGIL) Impact collectivité : augmentation du volume de données smart city utilisée pour des applications big data au service des citoyens : objectif = + 30 % / an Impact innovation : 5 transferts technologiques vers les acteurs économiques	
Partenaires	<i>Partenaires pressentis</i> IRT Saint-Exupéry Fournisseurs de données Fournisseurs de systèmes (CEA Tech, Sopra Steria, m3Systems) Fournisseurs de services (Telespazio) Instituts de recherche (IRT Saint Exupéry, ENAC, IRIT, LAAS CNRS) Pôle Aerospace Valley Toulouse School of Economics Toulouse Métropole et Sicoval	<i>Contributions respectives</i> Equipements et données Equipements - plateformes Développement applications Nouvelles technologies Animation du réseau Business Models Besoins et données
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	9.980 k€ sur 5 ans	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i> 1 M€
Montant des cofinancements (€)	6700 k€	
Montant de la subvention demandée (€)	3.280 k€	
Evaluation du montant des investissements	2.800k€ de fonds propres	

2- Coordonnateur des mobilités pour la grande agglomération toulousaine	
Objet particulier de l'action	La présente action, en s'appuyant sur le concept de MaaS (Mobility as a Service), consiste à mettre en place un coordonnateur des mobilités afin de faciliter les déplacements multimodaux des usagers de la grande agglomération toulousaine - en combinant l'ensemble des services de mobilité disponibles (publics et privés / individuels et partagés) via une passerelle unifiée. 5 grands axes de travail sont proposés : -Pilotage : Fédérer les nombreux acteurs (AOM, intercommunalités, CD31, Région, opérateurs de services privés...) et services (transports en commun urbains et régionaux, voiture solo et partagée, VTC et taxis, vélo solo et partagé, parking-relais, marche...) autour d'une structure unique, et ainsi favoriser la chaîne de la mobilité -Information multimodale : Offrir une information en temps-réel, simple et fiable, aux usagers via une source d'information unique dont l'application mobile est un des fournisseurs essentiels -Billettique multimodale : Proposer un accès (validation et achat) aux services de mobilité dématérialisé et unifié, en renforçant l'interopérabilité des différents systèmes -Services et tarification : Proposer une offre tarifaire différenciée et adaptée aux différents modes de vie et besoins de déplacement des usagers, modèle économique public-privé à favoriser -Nouveaux services : Favoriser l'utilisation des véhicules partagés, autonomes, connectés, électriques, comme éléments de mobilités
Dimension(s) innovante(s)	L'innovation de cette action réside dans sa capacité à : -Usager : replacer l'utilisateur au cœur du dispositif, en lui apportant de la simplicité, de la liberté dans son expérience voyageur porte à porte -Dimension partenariale : aller plus loin (Pastel+, Pass Ecomobilité...) et coordonner plus avant les acteurs autour d'une structure unique -Finances : développer des partenariats publics-privés pour permettre de partager les coûts d'investissement et d'exploitation, avec comme condition la performance du service à l'utilisateur -Transporteurs : favoriser les retours sur investissement, en optimisant le taux d'utilisation des transports grâce à l'ensemble des données et besoins collectés -Environnement : réduire la pollution urbaine en favorisant le « service » (voiture partagée, covoiturage ...) comme alternative écologique à l'utilisation de la voiture « solo »
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	Cette action est transversale et se veut facilitatrice des actions : « Véhicule propre, autonome et connecté en milieu urbain », « autOCampus », « Des pôles d'échanges multimodaux comme lieux d'expérimentation des nouvelles mobilités et démarches innovantes », « L'aéroport: carrefour et lieu de mobilité » puisqu'elle favorise l'émergence et la performance de ces services de mobilité. Cette action s'appuie également sur l'action "Outil d'aide à la décision territoriale pour la planification urbaine", en lien avec sa base de données mobilité unifiée, développée à des fins d'analyse de la mobilité et l'aide à la décision publique.

Etudes envisagées	Un travail spécifique autour de la faisabilité (gouvernance, technique, juridique, financière) des solutions MaaS pour la grande agglomération toulousaine est prévu à partir de 2018. Le déploiement de premières actions, dont certaines découlent de l'AMI Innovation de Tisséo Collectivités (mars 2017), permettront d'affiner les relations public-privé : AAP Covoiturage, AAP Pôles d'échanges multimodaux innovants, AAP Application multimodale,...	
Indicateurs d'impact choisis (4)	Critère 1 : Nombre d'actions innovantes MaaS expérimentées => <i>objectif</i> : 3 actions : covoiturage, appli mobile et achat de titre sur smartphone Critères 2 : Satisfaction des usagers => <i>objectif par action</i> : - covoiturage : atteindre 70% des covoitureurs satisfaits par le service à la fin du projet - appli mobile : atteindre 90% d'utilisateurs de l'appli satisfaits à la fin du projet - achat de titre sur smartphone : 70% d'acheteurs de titre sur smartphone satisfaits du service Critères 3 : Nombre d'utilisateurs => <i>objectif par action</i>: - covoiturage : objectif de + 40% d'usagers à la fin du projet ; - appli mobile : objectif de 50 % des usagers des transports qui utilisent au moins une fois dans l'année l'appli à la fin du projet - achat de titre sur smartphone : objectif de 20% d'achat (un titre d'un déplacement) via le smartphone à la fin du projet	
Partenaires	Partenaires pressentis <i>Tisséo Collectivités</i> <i>Toulouse Métropole et Sicoval</i>	Contributions respectives Autorité organisatrice des mobilités, réflexions et actions innovantes en matière de mobilité urbaine durable Intercommunalités membres de Tisséo Collectivités, territoires d'expérimentation
Cette liste de partenaire n'est pas exhaustive et non-contractuelle.		
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	4.000k€	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<i>Dépenses</i> Etudes : 80 000€	<i>Recettes</i>
Montant des cofinancements (€)	2.000 k€	
Montant de la subvention demandée (€)	2.000 k€	
Evaluation du montant des investissements	2.000 k€	

3 - Smart Citizens et co-construction de solutions innovantes	
Objet particulier de l'action	L'analyse et les réflexions doivent s'intéresser au citoyen, en tant qu'acteur de la ville et usager d'un service de mobilité, et de personne ayant besoin de se déplacer d'un point A à un point B. L'enjeu de l'action est de dépasser la notion d'usager de services de mobilité, pour rendre le citoyen pleinement responsable du système de mobilité à venir : co-créateur, co-évaluateur, voire co-investisseur et co-gestionnaire. Il s'agit de déployer dans le périmètre des actions visant à optimiser la participation active des citoyens & acteurs du territoire, en s'appuyant sur toutes les technologies de communication déployées pour le projet VILAGIL. Dans une logique de type « design de services », ces procédés collaboratifs en amont des projets doivent permettre d'aboutir à des solutions qui répondent aux problématiques définies par les citoyens eux-mêmes. Ce processus continu de participation doit débiter dès la phase d'AMI, dans la préfiguration du projet VILAGIL. Les objectifs sont multiples : - Améliorer la mobilisation et la représentativité des habitants dans la gouvernance du projet - Renforcer le dialogue et la co-production de solutions - Encourager le citoyen à promouvoir des idées ou projets nouveaux - Evaluer et mesurer la satisfaction des usagers et des citoyens pour une correction en temps réel des actions en cours - Evaluer, caractériser et diffuser les méthodologies et outils technologiques facilitant la participation
Dimension(s) innovante(s)	L'innovation repose sur la prise en compte des trois dimensions suivantes dans le processus de mobilisation citoyenne : - Participation concrète des citoyens à la construction des actions VILAGIL avec les acteurs publics et privés dès la phase d'élaboration de la réponse à l'AAP, via des ateliers collaboratifs, des e-consultations et outils numériques d'interaction à créer ou à adapter (ex. : chatbots) - Identification de nouveaux besoins sociaux et la création de collectifs de porteurs de projets à travers des appels à projets citoyens, jusqu'à l'accompagnement de la création de start-up - Participation et représentativité des citoyens dans la gouvernance même du projet, selon des modalités à inventer. A terme, cette participation peut aller jusqu'à un co-investissement et une co-gestion du système (crowdfunding, sociétés en multi-actionnariat, outils numériques permettant d'intervenir sur la régulation en temps réel....)
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	Il s'agira ici d'actions transverses agissant en complément des leviers de mobilisation citoyenne propres à chacune des autres actions, qui organisent la participation citoyenne sous l'angle de l'appréhension/acceptabilité des nouvelles technologies et services envisagés, ainsi que du test-évaluation par des communautés d'usagers. L'action mettra des outils à disposition comme le Laboratoire des Usages, pour organiser des ateliers permettant de connaître les souhaits des usagers sur des thématiques de VILAGIL, comme par exemple celle de la logistique urbaine.
Etudes envisagées	Etude-action sur la définition des modalités de participation citoyenne à la gouvernance même du projet VILAGIL.
Indicateurs d'impact choisis (4)	1- Indicateur quantitatif de mobilisation citoyenne : En 2017, moins de 1% de participation de la population de l'agglomération toulousaine, atteindre 5% en 2027. 2- Indicateur de représentation citoyenne : Nombre de citoyens mobilisés dans les

	instances de gouvernance du projet - En 2017 : 0, En 2023 : objectif 10 % 3 - Nombre de projets issus des démarches participatives et appels à projets : En 2017 : 7 ; En 2027 : atteindre 100 projets 4- Evaluation et mesure de l'appropriation et de la satisfaction.	
Partenaires	<i>Partenaires pressentis</i> - Toulouse Métropole et Sicoval - Le Laboratoire des Usages (démarche Smart City de Toulouse Métropole) - Conseils de développement Toulouse Métropole et Sicoval - Conseils de quartier Toulouse et Ramonville - Université de Toulouse - Missions Publiques (cabinet conseil) - Gogowego (start-up locale) - Acceptables Avenirs (start-up locale) - Villes Vivantes (start-up)	<i>Contributions respectives</i> -Structure spécialisée dans la participation citoyenne autour des nouveaux usages et co-construction de nouveaux services -contributions et évaluations citoyennes sur les actions publiques de transports (organisés en Inter-codev) -contributions sur la planification urbaine et l'utilisation des TIC -Recherche sur l'acceptabilité sociétale d'innovations technologiques, et modélisation comportementale en lien avec l'IA et l'aide à la décision de l'utilisateur -Animation d'un grand débat citoyen sur la mobilité autonome et connecté -Test d'outils de communication multi canaux et chatbots. -Test d'outils numériques et algorithmes permettant une analyse à grande échelle des perceptions recueillies en réunion ou enquête -Urbanisme agile et collaboratif, accompagnement des démarches d'intensification urbaine
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	600 k€	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<i>Dépenses</i> 600 k€	<i>Recettes</i>
Montant des cofinancements (€)	300 K€	
Montant de la subvention demandée (€)	600k€	
Evaluation du montant des investissements	120 K€	

4 - Dispositif d'aide à la décision territoriale pour la planification urbaine	
Objet particulier de l'action	Un dispositif d'aide à la décision permettra d'une part d'évaluer et d'adapter les projets des nouvelles mobilités, et, d'autre part, de s'assurer que leurs effets soient cohérents avec les objectifs de planification urbaine. Il offrira la possibilité de tester des scénarios combinant de nouveaux services, équipements, et infrastructures de mobilité (véhicules partagés, tiers lieux, horaires aménagés, véhicules autonomes, tarification, offre TC...) et de les analyser à partir d'indicateurs clé (trafics, attractivité, environnement...). L'innovation reposera sur la co-construction d'outils collaboratifs et de nouveaux dans une approche systémique de la ville et respectueuse de la vie privée. Chaque utilisateur (planificateurs, entreprises et citoyens) aura la possibilité de disposer d'éléments répondant à ses besoins (par exemple pour définir les politiques de planification, évaluer les services à proposer, choisir sa localisation résidentielle, etc.). L'objectif de cette action est de créer un laboratoire indépendant pour le développement de mécanismes efficaces destiné à prévoir, évaluer l'impact social, et économique et urbain d'une solution de mobilité.
Dimension(s) innovante(s)	Couplage de modèles innovants pour une approche systémique de la ville Modèle multi-agent, modèle d'apprentissage, algorithmes d'optimisation respectueux de la vie privée L'usager, intégré au processus d'aide à la décision Un outil collaboratif multi public (collectivités, entreprises et citoyens)
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	Cette action implique de nombreux partenaires : Les citoyens : fournisseurs de donnée et utilisateurs finaux de l'outil de modélisation ; Les autorités organisatrices et leurs partenaires (Toulouse Métropole, SICOVAL, TISSEO Collectivités, aua/T) utilisateurs de l'outil dans une recherche de cohérence des politiques publiques ; Les industriels (Renault, Airbus,) et les fournisseurs de service de mobilité (auto-partage, covoiturage, VAE) pour affiner les services proposés ; Les laboratoires de Recherche (TSE, IRIT, LISST-Cieuv, LAAS, CEA Tech,...) pour améliorer l'outil dans le cadre de travaux de recherche appliquée ; Les fournisseurs de données pour alimenter le dispositif de prévision et d'évaluation ; Les acteurs du numérique qui permettent la mise en œuvre expérimentale et opérationnelle du dispositif avec une approche répliquable (Forcity, Sopra Steria...). Cette action sera animée par l'aua/T, outil technique partenarial de l'agglomération toulousaine et gestionnaire du modèle de déplacements actuel. L'action concernant la plateforme de données (Big Data) permettra d'alimenter la création de ces modèles. L'outil d'évaluation proposé permettra : - de participer de manière itérative à la construction des expérimentations pour les rendre résilientes et cohérentes avec les stratégies territoriales - d'associer différents partenaires publics, privés, académiques - d'intégrer l'usager tout au long de ce processus : panel citoyen, analyse comportementale, utilisateur final... - d'identifier les conditions de reproductibilité, de pérennisation et de valorisation L'ensemble des autres actions sera évalué au préalable à l'aide de l'outil.
Etudes envisagées	Préparation d'un POC pour préciser les différents modules de l'outil (LUTI, Système Multi Agents, Calculateur de solutions optimisées ...)
Indicateurs d'impact choisis (4)	Coûts et temps d'analyse des solutions de transport et d'aménagement urbain Nombre et diversité des acteurs utilisant ces modèles dans la région toulousaine Nombre de métropoles utilisant ces modèles dans le monde Nombre d'articles scientifiques, techniques et journalistiques portant sur ces modèles

Partenaires	Partenaires pressentis	Contributions respectives	
	TSE- UDMI	Modélisation, suivi scientifique, coordination internationale	
	Aua/T	Animation de la démarche et du dispositif d'évaluation avec les collectivités, les usagers et les entreprises. Lien avec les modèles existants.	
	LAAS	Création d'un outil de calcul de solutions avec des garanties de performances permettant un processus d'aide à la décision pour les scénarios fournis. En se basant sur la recherche opérationnelle il sera capable de fonctionner dans un contexte de protection des données et respect de la vie privée Il pourra par exemple permettre de positionner des bornes de recharge de véhicules électriques.	
	IRIT	Développement d'une simulation « multi-agent » permettant de prendre en compte les comportements individuels et de les généraliser avec un passage à l'échelle. Cette approche enrichira la modélisation prédictive en intégrant les nouvelles mobilités à partir d'un module spécifique « auto-apprenant », notamment alimenté par la plate-forme de données.	
	Lisst- Cieu	Une approche qualitative auprès d'un panel d'usagers éclairant le potentiel des actions et leur acceptabilité sociale, en identifiant les leviers et les freins.	
	ForCity	Réalisation de l'outil de simulation de planification territoriale (démarche « LUTI » simplifiée et opérationnelle) tenant compte de la localisation des ménages et des entreprises en fonction des politiques de transport Coordination internationale et développement de modèles économiques en lien avec le MIT	
	Collectivités	Interface Dialogue citoyen	
	CEA Tech	Intégration dans l'outil de modélisation d'une brique d'aide à la décision en logique floue permettant de prendre en compte la variabilité des variables prises en compte dans la décision et d'intégrer ainsi des éléments probabilistes dans les évaluations des situations	
Développement informatique	Réalisation de plateforme pour mise à disposition des outils d'aide à la décision		
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF			
Budget total de l'action (€)		6 475 000 Euros	
Nature et montant des dépenses et des recettes		Dépenses 804 000 Euros	Recettes
Montant des cofinancements (€)			
Montant de la subvention demandée (€)		5 671 000 Euros	
Evaluation du montant des investissements		1 209 000 Euros	

5 - Pôles d'échanges multimodaux comme lieux d'expérimentation des nouvelles mobilités et démarches innovantes	
Objet particulier de l'action	L'objet de la présente action consiste à faire émerger des concepts originaux et expérimentations innovantes, offrant un potentiel de mobilisation des acteurs (publics et privés) pour un rayonnement du territoire. Cette action vise ainsi à soutenir des expérimentations innovantes via la mise à disposition de lieux d'expérimentation au sein des pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour faciliter le déploiement de solutions innovantes et ainsi améliorer l'intermodalité, développer des services complémentaires à la mobilité, proposer des espaces évolutifs et mutables. Ces sites d'expérimentation devront être en capacité d'offrir un potentiel de rabattement de différents usagers vers un réseau transport en commun structurant type métro, tram, Linéo, etc.
Dimension(s) innovante(s)	Les champs d'expérimentation innovants envisagés (liste non-exhaustive) s'articulent autour de/du : la mobilité propre en lien notamment avec l'essor attendu des véhicules électriques et les besoins croissants en puissance de charge, services à la mobilité comme le covoiturage et l'autopartage, l'information voyageur, smart parking et information trafic en temps réel, montages contractuels innovants d'opération urbaine multi-partenariale pour questionner le modèle économique des renforcements de capacité, solutions évolutives de mutabilité des ouvrages dans le cadre d'évolution du réseau structurant et des pratiques des usagers.
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	En proposant une intégration entre les différents réseaux de transport, les nouvelles formes de mobilité, les modes actifs, des services complémentaires, cette articulation autour de PEM est une réponse adaptée aux besoins croissants d'accessibilité, de mobilités et de dynamisme économique de la grande agglomération toulousaine. En ce sens, cette action s'appuiera sur les actions structurantes transverses du projet et notamment l'action « Dispositif d'aide à la décision territoriale pour la planification urbaine » et sur les expérimentations complémentaires comme la « Logistique urbaine » et les « Véhicules autonomes et connectés ».
Etudes envisagées	Plusieurs sites ont été mis à l'étude depuis 2016 par l'autorité organisatrice de la mobilité du territoire, Tisséo Collectivités selon leur capacité d'évolution, leur potentiel pour aboutir à la mise en œuvre d'un projet intégré (augmentation de la capacité de stationnement tous modes, nouveaux services et nouvelles fonctions dans un souci de réponse aux besoins des usagers). Ces sites sont notamment les PEM de Ramonville, Balma-Gramont, Basso-Cambo, mais aussi Enova (comprenant le quartier CityLab), INPT, La Cadène, etc. Des études complémentaires de sites pourront être menées pour confirmer les sites prioritaires et les hypothèses d'expérimentation.
Indicateurs d'impact choisis (4)	Critère 1 : Nombre de PEM sélectionnés pour expérimentation : objectif 5 en 2023 Critères 2 : Nombre d'expérimentations innovantes soutenues au sein des PEM. Objectif 10 (2 par PEM) en 2023 Critère 3 : Evolution des flux de rabattement vers les PEM, sites d'expérimentation Evolution du nombre d'usagers des P+R / d'usagers vélo + d'usagers véhicules propres et véhicules partagés = > Objectif : 90% de taux d'utilisation de ces espaces au sein des PEM en 2023
Partenaires	Plusieurs porteurs de projet (publics et/ou privés) ont déjà été pré-identifiés comme étant en capacité de déployer des solutions innovantes de mobilités, de services et en capacité de dépasser les logiques de stationnement monofonctionnelles déployées

	jusqu'à présent. Cependant, cette liste de partenaire n'est pas exhaustive et non-contractuelle.	
	<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Contributions respectives</i>
	<i>Tisséo Collectivités</i>	<i>Animation et suivi de la démarche et mise à disposition des sites d'expérimentation « pôles d'échanges multimodaux »</i>
	<i>Les collectivités membres</i>	<i>Gestion et animation des espaces publics</i>
	<i>Bouygues Energie Services</i>	<i>Fournisseur de solutions innovantes sur la mobilité propre</i>
	<i>Citelum</i>	<i>Fournisseur de solutions innovantes sur le smart parking, et information trafic en temps réel.</i>
	<i>ENAC</i>	<i>Fournisseur de solutions innovantes sur le déplacement porte-à-porte des voyageurs</i>
	<i>Acteurs privés</i>	<i>Fournisseur de solutions innovantes en matière de montages contractuels et de solutions évolutives de mutabilité</i>
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	15 570 k€	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<i>Dépenses</i> 15 570 k€	<i>Recettes</i>
Montant des cofinancements (€)	7 860 k€	
Montant de la subvention demandée (€)	7 710 k€	
Evaluation du montant des investissements	12 570 k€	

6 -Le véhicule propre, autonome et connecté en milieu urbain	
Objet particulier de l'action	Fédérer l'écosystème de la métropole toulousaine dans la mise en place d'un plan d'expérimentation de véhicules verts, connectés et autonomes. Par étapes de complexité croissante, d'un territoire d'expérimentation protégé à un environnement urbain complexe, l'objectif est de préparer, avec la participation active des habitants, la mobilité de demain et d'utiliser le bénéfice des véhicules «capteurs» eHorizon dans la gestion des services de mobilités pour une «Smart City verte».
Dimension(s) innovante(s)	Le développement du véhicule vert, connecté et autonome nécessite de nombreuses expérimentations nécessaires à la validation des architectures véhicules et des algorithmes développés pour l'analyse de l'environnement du véhicule et la prise de décision. La démarche proposée s'appuie sur la capacité de profiter de quatre territoires d'expérimentations : 1- L'aéroport de Franczal, zone fermée, destinée au déverminage des systèmes en milieu fermé et sécurisé ; 2- AutOcampus, zone semi-ouverte, destinée à la mise en situation critique dans un site ouvert et sécurisable, avec le support de laboratoires et d'universités (techno. & socio.) ; 3- La diagonale Toulouse Aerospace ↔ Enova Labège dans un territoire ouvert entre deux pôles technologiques (startups, centre de recherches...) pour une desserte urbaine pilote ; 4- L'aéroport de Toulouse dans un environnement spécifique complexe et fortement moteur de solutions autonomes. En parallèle, le projet s'appuie sur l'infrastructure de communication du projet eHorizon pour la gestion des données et du support de l'ensemble des acteurs nécessaires à la levée des verrous technologiques, sociologiques et économiques, pour ainsi permettre le déploiement de véhicules verts, connectés et autonomes en milieu urbain. Le plus de cette démarche innovante est de combiner la dimension de validation/ certification de la mobilité autonome avec (i) l'avantage offert par de «super capteurs» distribués géographiquement et (ii) le bénéfice de ces données multiples dans la gestion de la ville agile. L'objectif des expérimentations est de construire le futur plan de mobilité de la métropole toulousaine.
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	Cette action s'inscrit en parfaite complémentarité avec la fiche action « Expérimentation en conditions réelles de la mobilité de demain » et s'appuie sur le projet eHorizon dans la mise en place de la collecte de données, leur gestion dans un Cloud et leurs mises à disposition. De même, elle est complémentaire de l'action « Transformations numériques au service de la mobilité » dans l'utilisation du «Big Data» pour rendre la ville connectée. Enfin les solutions développées et validées seront réutilisables dans le cadre d'une plateforme aéroportuaire et de la mise en place d'un plan de mutation écologique du transport public.
Etudes envisagées	- Adaptation du territoire Autocampus & de la chaîne de gestion de données du projet eHorizon au plan d'expérimentation ; - Validation de véhicules autonomes et connectés dans un environnement de plus en plus urbain et complexe ; - Mise en conditions réelles et intégrations du véhicule dans un système de mobilité intelligent (interactions avec l'infrastructure, avec usagers, opérateurs, etc.) : gestion de flotte, navigation urbaine, auto-partage, vélo-partage, feux de circulation, intersections, parkings, navettes, etc. ; - Mesure et analyse temps réel et historique des performances de la mobilité automobile, dont qualité air, bruit, etc.
Indicateurs d'impact	- La prise en compte des véhicules verts, autonomes et connectés au Cloud dans le plan de mobilité 2020-2050 ;

choisis (4) La valeur initiale de ces quatre indicateurs est nulle avant le projet VILAGIL	- L'implication des acteurs de l'écosystème toulousain ; - L'implication du projet dans la stratégie Nationale pour le véhicule autonome (Nouvelle France Industrielle) ; - Le rayonnement de la communication de la métropole toulousaine comme acteur de la nouvelle mobilité connectée.	
Partenaires	<i>Partenaires pressentis</i> Continental Automotive Continental Digital Service Renault Software Lab. IRIT, CLEE, Laplace Easymile, Actia, M3Systems, Guide, LAAS, ENAC, Orange, CEREMA, IRT St Exupery, Tisséo, Toulouse métropole Sicoval Aerospace Valley Automotech	<i>Contributions respectives</i> Technologie véhicule, capteurs Support gestion des datas Communication VA ↔ Cloud Territoires d'expérimentation Flotte de véhicules autonomes Véhicules, télématique Cartographie, GNSS Fonctionnalités embarquées, Télécommunication Réseau et protocoles de comm. Interaction infra ↔ Veh. Aut. Big Data / Cloud Opérateur de transport public Stratégie smart city Infrastructure expérimentation Réseau pôle de compétitivité Réseau «Cluster» ARIA
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	3 900k€	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<i>Dépenses</i> 3 900k€	<i>Recettes</i>
Montant des cofinancements (€)		
Montant de la subvention demandée (€)	12 5000 k€	
Evaluation du montant des investissements	20 000 k€	

7 -autOCampus : Expérimentation en conditions réelles de la mobilité de demain	
Objet particulier de l'action	Pour parvenir à des « villes aux mobilités autonomes et partagées », il faut développer de nouvelles solutions technologiques de mobilité acceptées par les citoyens. Mais ce développement et cette acceptation ne seront rendues possibles que par des expérimentations graduelles dont l'une des étapes essentielles est l'expérimentation et la validation dans un environnement proche de la vraie vie, mais facilement maîtrisable. C'est l'ambition de l'« expérimentation en conditions réelles de la mobilité de demain » (autOCampus) qui vise à utiliser le campus de l'Université Paul Sabatier comme terrain pour tester/valider des véhicules autonomes et connectés au sein d'un écosystème collaboratif d'innovations et d'un environnement proche "de la vraie vie", et pour mettre en synergie les industriels, les chercheurs et les usagers du campus. Les solutions testées opérationnellement sur autOCampus pourront alors être déployées pour des phases de validation de services opérationnels, sur tout territoire urbain non équipé (cf. fiche action « Véhicule propre, autonome et autonome en milieu urbain ») Le premier objectif est « d'équiper » le campus pour en faire une zone d'expérimentation et de validation de véhicules autonomes et connectés « in vivo ». En termes de connexions, toutes les problématiques de connexion pourront être étudiées (V2X). Le deuxième objectif est de faire émerger et de développer des projets alliant des partenaires académiques et industriels (tant startups que PME/ETI et grands groupes) sur cette infrastructure dédiée aux véhicules autonomes.
Dimension(s) innovante(s)	- autOCampus sera le premier terrain d'expérimentation français et de validation de solutions de mobilités autonomes et connectées dans un environnement urbain réel, - l'interdisciplinarité –en particulier sciences « dures » et sciences humaines- est centrale dans ce projet, - déployé sur un campus universitaire, autOCampus est conçu pour associer les industriels en recherche de validation de leurs solutions, les scientifiques en recherche de données pour alimenter leurs travaux, les étudiants, les usagers, - autOCampus nourrira les contenus de futures formations, - autOCampus est un espace coopératif et incrémental de mise en œuvre d'innovations en capitalisant sur les innovations successives.
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	Complémentaire de l'action « Transformations numériques au service de la mobilité » dans l'utilisation du « big data » pour rendre la ville connectée et de la fiche «véhicule autonome» qui utilisera autOCampus comme premier terrain d'expérimentation in vivo..
Etudes envisagées	0/ Etude de faisabilité opérationnelle, nécessaire pour la caractériser (investissements nécessaires, business models, etc.) et définir sa spécification. Financement pris en charge par la SRI Occitanie. 1/ Mise en place d'un cadre juridique pour l'exploitation, de la zone. Financement sera pris sur la phase 1 de l'AMI 2/ Travaux pour la mise en place de l'infrastructure (uniquement le minimum de l'infrastructure nécessaire pour les premiers projets à déployer) ; 3 / Maintenance de l'infrastructure 4 / Support au déploiement de projets sur l'infrastructure 5 / Communication et événementiel
Indicateurs	1/ nombre de projets d'expérimentation sur autOCampus (Thèses CIFRE, projets

d'impact choisis (4)	industriels, Région, ANR, Europe). 0 en 2017, 10 projets par an en 2027. 2 / nombre de projets transférés « dans la vraie vie » (générant de la valeur économique) 0 en 2017, 2 projets par an à en 2023. 3 / nombre de publications scientifiques mentionnant autOCampus : 0 en 2017, 10 publications par en 2023 4/ nombre d'expérimentateurs extérieurs à la région, invitations congrès/tables rondes, etc. : 0 en 2017, 20 par an en 2023	
Partenaires	<i>Partenaires pressentis</i> Aerospace Valley Stratégie Régionale de l'Innovation Automotech ACTIA, AKKA, Continental, EasyMile, GUIDE-GNSS, I-Trust, Magellium, M3Systems, Orange, Renault, Serma, SCASSI, UPS, UFT, SGE, CEREMA, CLLE, IRIT, LAAS, LAPLACE, LISST-Cieu, MSHST	<i>Contributions respectives</i> Pilotage; émergence de projets Animation ; communication ; évènementiel ; Expérimentations. Participation en nature ou financière au dév. incrémental d'autOCampus Thèses (apprentissage, gestion des évts critiques ; coopération V2X ; gestion/analyse des data collectées en expérimentations; analyse du comportement des usagers, cartographie de l'environnement, cybersécurité, protocoles de com à QoS garantie, optimisation...)
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	4 517 k€	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<i>Dépenses</i> Personnels : 3 707 k€ Invest. : 810 k€	<i>Recettes</i> Vente corpus de data : 20 k€ Location de la PF: 30 k€
Montant des cofinancements (€)	2 044 k€	
Montant de la subvention demandée (€)	2 473 k€	
Evaluation du montant des investissements	810 k€ La demande de faisabilité juridique estimée à 50 k€ pour la demande d'étude envisagée n°2 sera faite sur le financement de l'AMI phase 1	

8 -Mobilité métropolitaine aérienne (3DMOVE)	
Objet particulier de l'action	Développement d'une infrastructure expérimentale de transport aérien intra-métropolitain de passagers, intégrée au réseau de transport métropolitain, permettant d'optimiser les délais de transport porte à porte tout en induisant une forte réduction des nuisances environnementales et une amélioration significative de la qualité de vie et du dynamisme économique et social des grandes agglomérations.
Dimension(s) innovante(s)	Il s'agit d'une action visant à proposer une véritable solution de rupture au problème du transport dans les grandes agglomérations. Le transport aérien étant assujéti à une réglementation et des normes plus drastiques et à un espace d'évolution moins structuré que le transport terrestre, l'action aborde une problématique significativement plus complexe que celle non encore résolue du transport autonome terrestre. L'action devra apporter des solutions à de multiples verrous scientifiques et techniques parmi lesquels on peut citer : - La certification de véhicules autonomes aériens volant en agglomération à basse altitude - La conception d'un véhicule volant électrique et d'un système rechargement énergétique garantissant la durabilité économique et environnementale du service de transport proposé aux usagers. - La définition, la conception et le déploiement d'un système de gestion du trafic aérien adapté à des véhicules aériens autonomes pour le transport aérien. - La structuration et le contrôle de l'espace aérien métropolitain - L'interaction humain système de transport aérien urbain autonome - La navigation aérienne à haute degré de précision, robustesse et intégrité en milieu urbain - La réduction des nuisances sonores pour des vols à basse altitude - La définition de modèles de service pour un transport aérien métropolitain durable et conforme aux besoins des usagers. - L'intégration efficace d'un système de transport aérien métropolitain dans des schémas de multimodalité des transports urbains.
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	En cohérence avec l'approche systémique prônée par le projet VILAGIL et son caractère intrinsèque au système de transport, de par la diversité des acteurs, opérateurs, décideurs... ; cette action devra s'interfacer avec les actions du projet VILAGIL abordant les problématiques du partage des données urbaines, du véhicule terrestre autonome et connecté et des services de multimodalité.
Etudes envisagées	Afin de résoudre la problématique du transport aérien autonome urbain sûr, durable et à forte acceptabilité des usagers, l'action « Mobilité métropolitaine aérienne » visera les objectifs suivants : - Contribuer à la conception et l'expérimentation de véhicules de transport aérien autonomes adaptés aux attentes des usagers, des habitants et des élus pour le transport intra-métropolitain. Cet objectif vise en particulier à proposer une méthodologie de conception conduisant à garantir la certifiabilité de ces véhicules. - Proposer une infrastructure de transport aérien métropolitain sûr et durable à haut niveau de performance en termes de délai, ponctualité, résilience face aux aléas, impact environnemental et viabilité économique pour les usagers et les fournisseurs de service. - Définir un modèle de service et un modèle économique combinant de façon performante modalités de transport terrestre et aérien à l'échelle de la métropole - Conduire en préalable au déploiement expérimental des simulations intensives multi-échelle allant de simulations temps accéléré de modèles formels du

	système de transport aérien métropolitain à des simulations temps réel hybrides associant modèles virtuels et composantes réelles des systèmes de transport terrestre et aérien à l'échelle de la métropole. - Réaliser un déploiement expérimental de l'infrastructure de transport aérien et conduire des tests de validation à échelle réelle sur des zones sécurisées (aéroport de Toulouse Francazal, zone fluviale...) - Contribuer à l'évolution de la réglementation nationale et européenne dans le domaine des vols basses altitude en zone urbaine pour le transport de passagers afin de favoriser l'émergence d'une réglementation déterminant les contraintes devant être respectées pour la mise en œuvre d'un service de transport aérien autonome.	
Indicateurs d'impact choisis (4)	<i>Critère Utilisation</i> : nombre de modèles de service définis et expérimentés sur la plateforme 3DMOVE. Nombre de projets et d'actions de recherche, développements induits par l'action 3DMOVE. Objectifs d'au moins 3 modèles de service innovants en 2023 <i>Critère Innovation-Transfert</i> : nombre d'innovations donnant lieu à des brevets et d'actions de valorisation générant de la valeur économique. Objectif d'au moins 20 brevets internationaux et 6 créations de startup en 2023. <i>Critère Scientifique</i> : nombre de publications scientifiques, et de thèses de doctorats réalisées à l'Université de Toulouse sur les problématiques 3DMOVE. Objectif de plus de 60 publications dans des revues et conférences de rang A en 2023 <i>Critère Rayonnement</i> : nombre de partenaires extra-métropolitains contribuant à l'action, nombre de chercheurs invités, nombre d'événements scientifiques ou grand public auxquels dans lesquels les résultats de l'action 3DMOVE sont disséminés. Objectifs d'au moins 5 chercheurs internationaux invités par an, d'organisation d'un conférence internationale par an, et de participation à au moins 10 conférences internationales par an en 2023. <i>Critère Collaboration</i> : participation en nature ou financière au développement incrémental de la Plate-forme. Objectif de participation d'au moins 10 partenaires additionnels régionaux, nationaux ou internationaux en 2023 <i>Critère emploi</i> : impact de l'action « Mobilité métropolitaine aérienne » en terme de développement d'emploi sur l'écosystème des entreprises métropolitaines.	
Partenaires	<i>Partenaires pressentis</i> ENAC AIRBUS M3-Systems ONERA TSE Université Capitole TISSEO	<i>Contributions respectives</i> Conception du système de gestion du trafic aérien urbain. Interaction humains-systèmes. Conception du véhicule aérien autonome Conception des systèmes de communication, navigation et surveillance en milieu urbain Techniques de « sense and avoid » et architecture du système de gestion du trafic aérien urbain. Modèles économiques et modèles de services. Aspects juridiques et analyse d'acceptabilité Intégration dans des schémas de multimodalité urbaine
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	5.690 k€	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<i>Dépenses</i> 5.690 k€	<i>Recettes</i>
Montant des cofinancements (€)	1 940 k€	
Montant de la subvention demandée (€)	3 750 k€	
Evaluation du montant des investissements	1 350 k€	

9- L'aéroport du futur : carrefour et lieu de mobilité	
Objet particulier de l'action	Par son activité et sa situation, l'aéroport est une plateforme multimodale unique entre les transports urbains, les transports intra-aéroportuaires (bus, véhicules de service, etc.) et le transport aérien. De plus, l'activité de l'aéroport lui confère des besoins et contraintes de mobilité spécifiques pour ses usagers (qu'ils soient passagers, assistants d'escale ou encore compagnies aériennes), et en fait un terrain d'expérimentation privilégié pour tester de nouvelles solutions de mobilité. Cette action vise ainsi à étudier comment de nouveaux services aux usagers pourraient permettre d'améliorer leur expérience de mobilité dans l'enceinte de l'aéroport mais aussi dans sa liaison avec la ville. Un cas d'étude pourrait être centré sur l'utilisation de véhicules autonomes pour améliorer la rotation avion. Après l'atterrissage d'un avion, un robot tracteur autonome le prend en charge en bout de piste et le conduit au parking avant d'aller conduire un autre avion. Des véhicules de services (e.g. carburant, bagages) et bus passagers, dont certains sont autonomes, viennent desservir l'avion avant qu'un tracteur le conduise sur la piste de décollage. La gestion de cette flotte mixte est possible grâce à une "hypervision pour décisions partagées" basée sur le système ACHIL. Elle permet l'allocation des véhicules, leur séquençage et gestion des priorités, mais surtout aide à respecter la chronologie adéquate. Un autre cas d'étude pourrait considérer le cas d'un passager aérien qui habite Toulouse et doit se déplacer à Hambourg. Grâce à une application mobile basée sur le système Colibry, il est informé (en fonction de ses caractéristiques et préférences) des meilleures options multimodales qui s'offrent à lui pour accéder et quitter l'aéroport. Il est aussi informé de tout changement affectant son voyage porte à porte et guidé en temps réel dans l'enceinte de l'aéroport.
Dimension(s) innovante(s)	La dimension innovante réside dans le fait d'étudier les effets de nouvelles modalités de mobilité dans l'enceinte aéroportuaire (e.g. insertion de véhicules autonomes ou à énergie alternative, nouveaux services aux usagers), pour ensuite en étendre l'empan et assurer la continuité de service aux passagers aériens lors de leurs déplacements entre la ville et l'aéroport.
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	Cette action est complémentaire à l'action "véhicule autonome et connecté en milieu urbain" puisqu'elle permettra d'étudier les effets de l'introduction de véhicules autonomes dans l'aéroport, un milieu contraint et différent du milieu urbain. Elle est également complémentaire de l'action "Un opérateur - coordinateur de mobilité unique pour la grande agglomération toulousaine", puisqu'elle considérera des services spécifiques aux passagers aériens avec une continuité de service entre les transports urbains et les déplacements dans l'aéroport. Les travaux menés dans le cadre de cette fiche action viennent aussi alimenter en données le projet Vilagil pour la fiche action « Outil d'aide à la décision territoriale pour la planification urbaine » afin de suivre la qualité des expériences passagers, bâtir des plans d'action d'amélioration, manager les flux de mobilités en lien avec l'aéroport
Etudes envisagées	Identification des données disponibles et moyens pour compléter l'existant Etude sur l'acceptabilité des solutions envisagées
Indicateurs d'impact choisis (4)	<i>Émissions environnementales et coûts énergétiques : -20% en 2023 (par rapport à 2017)</i> <i>Capacité aéroportuaire exprimée en volume de passager par heure : +15% en 2023 par rapport à 2017)</i> <i>Gestion intelligente du temps de trajet porte à porte et qualité de l'expérience perçue</i>

	<i>par le passager : indicateur de satisfaction 80% des passagers satisfaits en 2023</i>	
Partenaires	<i>ENAC et Aéroport Toulouse Blagnac</i>	<i>Simulations et estimations d'impacts à partir de la plateforme ACHIL Définition et évaluation des performances d'une architecture de communication en zone aéroportuaire. Solution logicielle d'aide aux usagers basée sur une infrastructure distribuée Modélisation du comportement du passager aérien et des incitations économiques au développement de service.</i>
	<i>Sopra Steria</i>	<i>Modélisation, développement informatique et simulations à partir de la plateforme Colibry.</i>
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	2750k€ (hors études phase 1)	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<i>Dépenses</i> 60 k€ pour les études 2750k€ pour l'action	<i>Recettes</i>
Montant des cofinancements (€)	1425k€	
Montant de la subvention demandée (€)	1325k€	
Evaluation du montant des investissements	200k€	

10 - Logistique urbaine et nouveaux modes de transport de marchandises	
Objet particulier de l'action	Mieux gérer le circuit des marchandises contribue à améliorer la mobilité des habitants de l'aire urbaine. Ainsi, la création d'une plateforme dédiée au dernier kilomètre et intégrant l'ensemble des innovations en matière de transport de colis et de produits secs, frais et froids, permet de bâtir le premier maillon d'une chaîne de mobilité de marchandises, d'innover dans l'utilisation de nouveaux modes de livraison et de désengorger les infrastructures urbaines. Le projet proposé est porté par Toulouse Logistique Urbaine, filiale de LUMIN'Toulouse. Cette dernière a été retenue dans le cadre d'une procédure de DSP pour construire, à partir de 2019, et exploiter la plus importante plateforme régionale à rayonnement métropolitain. Par des capitaux privés, Toulouse Logistique Urbaine porte l'ensemble des investissements nécessaires à la création de ce projet. L'objectif de la participation au projet, intégré dans le projet VILAGIL, est d'orienter cette plateforme vers les nouveaux ou futurs outils réalisant les livraisons du dernier kilomètre de manière autonome ou effectuant des tâches d'assistance aux opérateurs logistiques (Véhicules autonomes, drones, droïdes)
Dimension(s) innovante(s)	L'ambition du projet consiste à permettre l'accueil de l'ensemble des modes de transports routiers existants (du poids-lourd au triporteur à assistance électrique) en mettant l'accent sur la livraison en mode propre mais aussi à adapter cette nouvelle plateforme à l'accueil des prochains modes de livraison. Ainsi, outre l'adaptation du site aux véhicules de transport électriques ou GNV, l'objectif est d'intégrer dans la conception du projet l'expérimentation et l'utilisation de modèles de transport innovants (véhicules autonomes, drones, droïdes de livraison...). Cette ambition s'inscrit ainsi dans un objectif d'interactions entre le monde de l'ingénierie et de la recherche avec celui de l'architecture et de l'urbanisme pour que la zone soit un lab' pour tester et déployer toutes les technologies nouvelles en la matière mais aussi pour apprécier les incidences de ces nouvelles approches dans l'organisation de la ville et la vie des citoyens.
Cohérence / synergie entre cette action et les autres actions du projet	La création d'une plateforme dédiée à la logistique urbaine, anticipant les nouveaux modes de livraison, participe au développement des nouvelles mobilités et à l'ambition manifeste de VILAGIL : - En fluidifiant les circuits traditionnels de livraison et en permettant l'accroissement des véhicules propres tout en imaginant l'utilisation de nouveaux circuits par de nouveaux modes de transport - En réduisant l'empreinte polluante causée par les véhicules utilitaires traditionnels - En créant un lien concret entre la gouvernance de la ville, la recherche et l'industrie et en permettant une expérimentation in-situ - En participant au développement du commerce dans la ville : pour les commerçants, mise à disposition d'espaces de stockage déportés permettant une meilleure gestion des stocks et une mutualisation du transport ; pour les consommateurs, en proposant des espaces de retrait ou de livraison en lien avec les e-commerçants La mise en œuvre de cette action repose donc sur l'ambition de VILAGIL en matière de développement du lien formation-recherche/industrie mais aussi dans le développement d'une gouvernance urbaine du futur et d'une meilleure régulation des mobilités. Les collectivités, le milieu de la recherche et de l'aménagement urbain, les commerçants et e-commerçants ainsi que les transporteurs seront rassemblés dans cet objectif de rendre plus fluide, plus propre, plus innovant le transport de marchandises en zone urbaine.

Etudes envisagées	Dans le cadre de la subvention d'ingénierie (phase AMI) : Etude de programmation technique afin de recenser l'ensemble des modes de transport et les innovations envisagées (40k€) Dans le cadre de l'appel à projet : - Etudes techniques afin d'intégrer, dans la conception architecturale du projet, les travaux nécessaires à l'expérimentation et au déploiement des outils autonomes et la mise en place d'outils de mesure (300k€) - Etudes urbaines pour garantir la bonne utilisation de ces nouveaux modes de transport et les outils de régulation (100k€) - Etudes sociétales pour apprécier les habitudes et les souhaits des citoyens (100k€)	
Indicateurs d'impact choisis (4)	1- Mesure d'évolution du trafic urbain de marchandises : volume et type de trafic de marchandises (obj 2023: -5% de trafic marchandises en mode thermique dans Toulouse centre-ville par rapport à la situation en 2017) 2- Mesure CO2 pour l'incidence de l'utilisation des véhicules propres dans la qualité de l'air (obj 2023 : -5% émission CO2 sur la zone de Fondreyre par rapport à la situation en 2017) 3- Mesure du nombre d'expérimentations testés sur la zone (obj : 5 modes propres ou innovants testés à horizon 2023) 4- Mesure de la répartition des modes d'énergie utilisés par les transporteurs fréquentant la zone (obj : - 30% d'utilisation des modes thermiques sur la période 2017-2023)	
Partenaires	Toulouse Logistique Urbain Ecole Nationale d'Aviation Civile M3 systems Aua/Y	Application du programme Drones pour la livraison urbaine Systèmes autonomes de navigation en milieu urbain Adaptation de la ville aux nouvelles formes de livraison
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	32.600k€HT	
Nature et montant des dépenses et des recettes	32.600k€HT	~3000k€/an correspondant aux droits d'occupation de la zone
Montant des cofinancements (€)	28.100k€HT apportés par Toulouse Logistique Urbaine et ses actionnaires (Semmaris, Poste Immo, Caisse d'Epargne)	
Montant de la subvention demandée (€)	4.500 k €HT	
Evaluation du montant des investissements	4.8500k€HT en phase études et conception dont 500k€ pour la part consacrée au développement des nouveaux modes de livraison 27.750 k€HT en phase réalisation / travaux dont 4000k€ pour l'intégration des expérimentations.	

6. Eléments de benchmark (1 page maximum)

Ce benchmark s'intéresse à 3 fiches actions de VILAGIL, choix qui se justifie par l'importance que revêtent ces projets au sein de VILAGIL, la rupture et le changement d'échelle proposés par cet AMI en comparaison des initiatives précédentes.

La Transformation numérique au service de la mobilité existe déjà, elle est surtout portée par ce que l'on nomme les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), actuellement acteurs majeurs de la donnée. Ils captent une multitude de données, les traitent afin d'en extraire de la valeur. Pour attirer ce fluide, Google par exemple a des capacités de stockage et de traitements infinis, un service à la demande, une mise en open source des technologies d'intelligence artificielle/ big data issus de ses laboratoires de recherche aux ressources inégales.

A l'échelle française, la startup Dataiku, fondée en 2013, a développé « Data Science Studio », une plateforme collaborative de données scientifiques qui permet de gérer et d'analyser des flux de traitement de données avec les outils du big data et du machine learning. .

Coordonnateur unique des mobilités : est un outil destiné à faciliter à la fois la vie de l'utilisateur mais aussi celle des fournisseurs de mobilité dans une logique d'effacement de la barrière entre les offres de transport privées et publiques.

De nombreux abonnements donnent déjà accès à des modes de transport variés : la carte Navigo en Ile de France (bus, métro, tram et RER) ; la carte Pastel à Toulouse (métro, bus, tram, vélopartage, train TER), etc. Mais ce qui a changé, c'est la diversité des services mobilité disponibles (avec l'apparition du covoiturage, des VTC, etc.) et le développement des nouvelles technologies qui permet de traiter des données plus complexes et nombreuses (calculs d'itinéraires et paiement des différents services en une fois).

Bien que les acteurs du MaaS (Mobility as a Service) ne soient pas encore très nombreux, le marché est prometteur car ce concept révolutionne la manière de se déplacer et challenge la gouvernance des transports en France. Un acteur majeur de ce développement est la Finlande, forte notamment des projets de MaaS de Helsinki, de Tampere et de Turku. L'application mobile Whim, développée par l'association mondiale MaaS Global avec la ville d'Helsinki, met à disposition de l'utilisateur un « package mobilité » lui donnant accès à tous les moyens de transports disponibles : du vélo au taxi, en passant par les transports en commun (avec un abonnement mensuel de 249€). Whim optimise l'offre des réseaux de transport en calculant le trajet le plus rapide d'un point A à un point B.

AutoCampus : expérimentations en milieu réel de la mobilité du futur, de nombreuses initiatives voient le jour actuellement afin de placer la France à la pointe de la recherche et de l'innovation en matière de véhicules autonomes et connectés. Plusieurs territoires se positionnent comme potentiels sites d'expérimentation :

TEVAC : étude visant à réunir les conditions de réussite pour faire de la Vallée de la Seine un territoire d'expérimentation

Territoire d'expérimentation franco-allemand : Ce projet a pour objectif de relier Metz (Moselle), à Merzig, en Sarre (Allemagne) par des voitures autonomes sur un parcours de 70 kilomètres essentiellement autoroutier. Le but est de tester la communication entre les voitures à travers la 5G, le dépassement d'un véhicule et le freinage automatisés ou encore les appels d'urgence automatiques transfrontaliers.

Sites d'expérimentation du projet SCOOP@F : expérimentation de voitures connectées (communication de la voiture à l'infrastructure, de l'infrastructure à la voiture et des voitures entre elles) sur des routes nationales et autoroutes.

Cependant, ces territoires ne prévoient pas d'expérimentation en zone urbaine, c'est l'objet de cette fiche-action, qui aura lieu sur le site de l'université Paul Sabatier, lieu de rencontre de nombreux étudiants, enseignants et chercheurs.

ANNEXE 1 : Acte de candidature

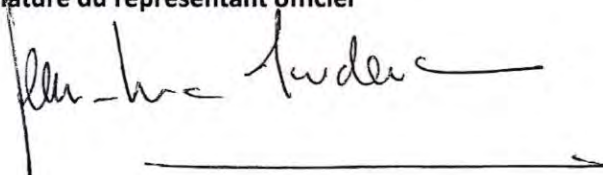
Nom du porteur de projet (entité désignée qui représente l'ensemble des partenaires) : TOULOUSE METROPOLE

Adresse du porteur de projet : 6 rue René Leduc – BP 35821- 31505 Toulouse Cedex 5

Nous, soussigné(e)s, après avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION », avons complété et fourni l'ensemble des informations et documents demandés, conformément aux dispositions du cahier des charges ce qui représente notre dossier de candidature.

Nous certifions que toute information fournie et affirmation faite sont véridiques et acceptons d'être liés par les représentations, termes et conditions contenus dans le présent dossier.

Signature du représentant officiel




Date : 28 SEP. 2017

Nom (en caractères d'imprimerie) : Jean-Luc MOUDENC

Titre du représentant officiel autorisé à signer : Président de Toulouse Métropole

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat et la CDC se réservent la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat publie l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Le travail engagé par l'ensemble des partenaires (dont vous trouverez les lettres d'engagements ci-après) autour du projet VILAGIL a permis d'enclencher une réelle dynamique sur le territoire toulousain. Les nombreuses réunions réalisées au cours des derniers mois ont permis de faire émerger un fort potentiel pour le territoire de devenir un lieu d'expérimentation de nouveaux services de mobilité propres, connectés et autonomes. En tant que chef de file de la candidature VILAGIL, Toulouse Métropole s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaire à la signature d'un accord de consortium dans les deux mois suivi la sélection du projet le cas échéant.

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

Nom du projet de référence : VILAGIL

Nom et statut du partenaire : Communauté d'agglomération du Sicoval

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Membre de la gouvernance en tant que représentant des pouvoirs publics
Co Pilote de fiche action Smart Citizens aux côtés de Toulouse Métropole
Partenaire des actions Transformations numériques, MaaS, Outil de décision, Véhicule connecté et autonome, Pôles d'Echanges Multimodaux

Mobilisation de 6 techniciens (participation citoyenne / open data / transports / urbanisme / économie) pour 1,5 ETP global, consacré à la gestion du projet en phase 1 d'AMI

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

Co financement de 25% des études d'ingénierie sur l'action smart citizens, dans la limite de 20000 €.

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour la communauté d'agglomération du Sicoval dénommé le mandant,

Signature



Nom : JACQUES OBERTI

Titre/Qualité : PRESIDENT



ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL

Nom et statut du partenaire : Urban Development & Mobility Institute (UDMI)
Non profit 501 (c) (3) (US)

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

UDMI est membre de la gouvernance pendant la phase 1.
2 personnes seront mobilisées pendant la phase d'AMI.

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : Aucun

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

De la part de UDMi Membres du Board :

Robert Cervero	UC Berkeley / USA
Marcial Echenique	University of Cambridge / UK
Jagan Shah	NIUA National Institute of Urban Affairs, Delhi / INDE
Hwan Kee Yeon	Seoul / COREE
Pere Francino	Santiago / CHILI

Et de la part de UDMi Scientific Committee piloté par

Emile Quinet	Paris School of Economics / FRANCE
--------------	------------------------------------

Pour
mandant,

Urban Development and Mobility Institute dénommé le



Signature



Nom : PERE FRANCINO

Titre/Qualité : FONDATEUR ET DIRECTEUR EXECUTIF

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Lettre d'engagement de Toulouse School of Economics (TSE)

Nom du projet de référence :

VILAGIL

Nom et statut du partenaire :

FONDATION JEAN-JACQUES LAFFONT – TOULOUSE SCIENCES ECONOMIQUES
Fondation de coopération scientifique

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

- Membre de la gouvernance et partenaire de fiches-actions
- Moyens consacrés : une personne mobilisée soit 20% d'ETP

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

Pas d'engagement financier.

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour

(l'organisme partenaire) dénommé le mandant,

Signature



Nom : **Jean Tirole**

Titre/Qualité : **Président**

Cachet du partenaire

Fondation JJ LAFFONT - TSE
Université Toulouse 1 - Capitole
Manufacture des Tabacs
21, allée de Brienne
31000 TOULOUSE
Tél. : (33) 5 61 12 83 89

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence :

VILAGIL (Toulouse)

Nom et statut du partenaire :

Tisséo Collectivités

(Syndicat Mixte des Transports en Commun, Tisséo Collectivités constitue l'autorité organisatrice des mobilités de l'Agglomération Toulousaine)

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Tisséo Collectivités est membre de la gouvernance de VILAGIL.

Tisséo Collectivités est pilote de deux fiches-action et partenaire d'une fiche-action.

0.25 ETP de Tisséo Collectivités sera dédié à la gestion du projet phase 1.

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

40 000 €

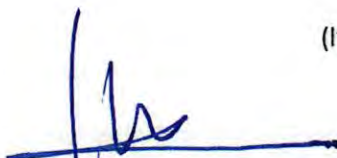
Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour

(l'organisme partenaire) dénommé le mandant :

Signature



Nom :

Jean-Michel Lattes

Titre/Qualité : Président de Tisséo Collectivités



ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL

Nom et statut du partenaire : CEA Tech - organisme de recherche (EPIC)

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

- CEA Tech est partenaire et contributeur sur deux fiches actions transverses
 - CEA Tech est membre de la gouvernance, comme expert, en participant à la réflexion sur le projet VILAGIL
- 3 hommes.mois affectés en phase 1.

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : n/a.

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

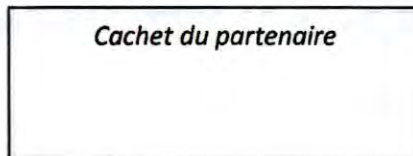
Pour le CEA

26/01/2017

Signature



Cachet du partenaire



Nom : Stéphane Siebert

Titre/Qualité : Directeur de la recherche technologique

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL

Nom et statut du partenaire : IRT Saint Exupéry, Fondation de Coopération Scientifique

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI : pilote de l'action « Transformation numérique au service de la mobilité urbaine », partenaire de l'action « Véhicule vert, autonome et connecté en milieu urbain ».

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : l'IRT apportera des ressources à hauteur de 50-100k€.

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour l'IRT Saint Exupéry (l'organisme partenaire) dénommé le mandant,

Signature

Nom : Ariel Sirat

Titre/Qualité : Directeur Général

22/09/2017



Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : Dispositif d'aide à la décision territoriale pour la planification urbaine.

Nom et statut du partenaire : Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine.

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :
Animation et coordination.

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : 0€

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour

Signature :

Nom :

Titre/Qualité : **Jean-Marc MESQUIDA**

Directeur Général

Le 13/09/17

(l'organisme partenaire) dénommé le mandant,



Cachet du partenaire

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).



Nom du projet de référence : Villagil

Nom et statut du partenaire : Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

L'université mettra à disposition des infrastructures dans le cadre d'autOCampus, terrain d'expérimentation du véhicule autonome connecté au sein de neOCampus sur le campus de l'Université Paul Sabatier. L'université participera aux différentes études avec les services pertinents. L'université proposera des hommes*mois d'enseignants-chercheurs pour participer à la gouvernance des différentes actions. Ce projet s'inscrit en effet pleinement dans la dynamique de la nouvelle candidature IDEX du site toulousain, en faisant coopérer des laboratoires de recherche des différents établissements et organismes de l'UFTMP.

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : aucun

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour les laboratoires CLLE, LISST-Cieu et MSHST de l'UT2J ; l'IRIT et le LAPLACE pour l'UPS et le laboratoire ENAC, respectivement engagés dans les conditions décrites dans les fiches projets, dénommé le mandant,

Signature

Nom : Raimbault Philippe

Titre/Qualité : Président de l'Université Fédérale de Toulouse

Cachet du partenaire



Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

41, Allées Jules Guesde - CS 61321 - 31013 Toulouse CEDEX 6 - Tél. : 05 61 14 80 10 - Télécopie : 05 61 14 80 20

Courriel : contact@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

ANNEXE 2 : LETTRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL – Action 3DMOVE

Nom et statut du partenaire : ONERA – Partenaire Action 3D MOVE

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Participation à la définition du projet 3DMOVE dans la phase AAP : définition de l'architecture du système de gestion du trafic aérien urbain ; des technologies surveillance (incluant le voir et éviter) ; définition des moyens de simulation et d'expérimentation – 6 mois d'ingénieur / chercheur

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : 100 K€ incluant une subvention de 40 K€

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour l'ONERA

(l'organisme partenaire) dénommé le mandant,

Signature

Nom : Thierry MICHAL

Titre/Qualité : Directeur Technique Général

PO TH. Michal





Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILLAGIL

Nom et statut du partenaire : ENAC (Ecole Nationale de l'Aviation Civile), Etablissement Public

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) : porteur des actions « L'aéroport : carrefour et lieu de mobilité » et « 3DMOVE », 0.5 ETP consacré à la gestion de ces actions en phase 1

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : 85000€

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour L'ENAC

Signature

Nom : Patrick Senac

Titre/Qualité : Directeur de la Recherche

(l'organisme partenaire) dénommé le mandant,



Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL

Nom et statut du partenaire : Continental Automotive France (S.A.S.)

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Durant la phase de construction de la proposition VILAGIL, Continental a coordonné la préparation de la fiche action « véhicule autonome et connecté ». Sous réserve que cette proposition soit retenue et que ce soit le souhait de Toulouse Métropole et du Sicoval, Continental est prêt à assurer la préparation détaillée de cette fiche action dans la transition vers une proposition complète VILAGIL dans le cadre d'un appel à projet. La mobilité intelligente au service de villes intelligentes étant un axe stratégique de Continental, nous sommes également prêts à contribuer à l'élaboration d'autres actions durant la phase d'ingénierie détaillée (préparation proposition complète).

Le projet eHorizon prévoit des essais à grande échelle de flottes de véhicules fortement connectés (le véhicule est source de données, utilisées dans des Clouds avec des informations d'autres sources ; en retour le véhicule utilise des informations provenant de ces Clouds pour améliorer potentiellement toutes ces fonctions), essais réalisés en coopération avec les constructeurs automobiles et de nombreux autres partenaires. VILAGIL pourra bénéficier, sans financement public supplémentaire, du périmètre prévu d'eHorizon. Symétriquement, VILAGIL pourrait constituer la démonstration principale du projet eHorizon, étendant éventuellement son champ d'activités, tout en confirmant le choix stratégique déjà opéré par l'Etat, Toulouse Métropole et la région Occitanie ayant décidé de le financer.

Les moyens que Continental est prêt à mobiliser pour le projet VILAGIL, à partir de 2019 (proposition complète retenue) sont très conséquents. Ils devront être définis et convenus avec l'ensemble des partenaires et chiffrés pour juin 2018, de façon à être inscrit dans le budget 2019.

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

Continental propose d'engager 100 k€ durant la phase d'ingénierie sous réserve d'obtention d'un financement public tel que le prévoit l'AMI.

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour Continental Automotive France (l'organisme partenaire) dénommé le mandant,

Signature

Nom : Antoine JOUIN

Titre/Qualité : Président

Continental Automotive France SAS
1, avenue Paul Ourliac - B.P. 83649
31036 TOULOUSE CEDEX 1
Tél. 05 61 19 88 88
Fax 05 61 19 25 25
SIRET 314 722 026 00031
RCS 314 722 026

Cachet du partenaire

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILLAGIL

Nom et statut du partenaire : ACTIA Group (Industriel électronique informatique transports)

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Partenaire de plusieurs fiches action en tant que fournisseur international de solutions électriques et informatiques pour les transports propres, autonomes et connectés.

20 k€ par la mise à disposition de personnel

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

Automototech

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour ACTIA dénommé le mandant,

Signature



Nom : Jean- Louis Pech

Titre/Qualité : Président du Directoire

Cachet du partenaire

ACTIA GROUP

5 rue Jorge Semprun - BP 74215

31432 TOULOUSE Cedex 4

Tél. : 05 61 17 61 98 - Fax : 05 61 17 44 04

R.C.S. Toulouse 542 080 701

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILLAGIL

Nom et statut du partenaire : Automotech (cluster Transport terrestre)

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI:

Catalyseur des participations des acteurs du transport

Porteur des études d'ingénierie

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

Automotech

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour Automotech dénommé le mandant,

Signature



Nom : Jean- Louis Pech

Titre/Qualité : Président

Cachet du partenaire

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : **autOCampus**

Nom et statut du partenaire : **Pôle de Compétitivité Aerospace Valley**

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...): **Le projet autOCampus s'inscrit dans la stratégie du pôle sur les Systèmes de Transport Autonomes et Connectés, et en est une première concrétisation. Aerospace Valley est une des 4 entités qui forment le comité de pilotage d'autOCampus.**

Une personne du pôle est dédiée aux Systèmes de Transports Autonomes et Connectés ; outre la participation au Comité de Pilotage mentionnée plus haut, son rôle est de mobiliser le pôle dans ses différentes composantes (structure permanente, animateurs, etc.) et les labos et entreprises adhérentes pour utiliser au maximum autOCampus (développement de nouveaux projets utilisant autOCampus pour leur validation).

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : **le pôle ne participera pas au cofinancement des études d'ingénierie, ce sont ses entreprises adhérentes qui sont susceptibles de le faire.**

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour Aerospace Valley dénommé le mandant,

Signature

Nom : Yann Barbaux

Titre/Qualité : Président

AEROSPACE VALLEY
Cachet du partenaire
118 Route de Narbonne
CS 94244
31432 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. : 05 61 14 80 30

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence :

Vilagil

Nom et statut du partenaire :

Bouygues Energies & Services SAS

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Participation à la phase 1 pour la préparation de l'AAP, par la mise à disposition d'un ingénieur d'étude pour la préparation de la rédaction de la réponse à l'AMI à temps partiel (30% de son temps)

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

Engagement financier à hauteur de 50% des frais engagés pour des études nécessaires à l'analyse préalable pour le déploiement du pilote proposé autour d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et la solution d'interface avec l'utilisateur selon ses besoins.

Notre engagement financier sera plafonné à 20 000€HT

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour

(l'organisme partenaire) dénommé le mandant,

Signature



Nom : Guillaume MALE

Titre/Qualité : Chef de service

Cachet du partenaire

BOUYGUES Energies & Services
2 Rue du Cassé - Saint-Jean
CS 64117 - 31241 L'UNION Cedex
Tél. 05.33.65.18.60 - Fax 05.33.65.18.61
SAS - Capital 50 574 365 € - RCS 775 664 873

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : **VILLAGIL**

Nom et statut du partenaire : **Citelum, SA**

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) : **Citelum est partenaire d'une fiche action au sein du projet VILLAGIL en tant que fournisseur de solutions innovantes sur le smart parking et les informations trafic grâce à un capteur d'image intégré dans les luminaires.**

Effectifs nécessaires pour réaliser l'étude d'intégration : 2 ETP pendant 3 mois

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : **80 000€**

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour

(l'organisme partenaire) dénommé le mandant,

Signature

Nom : **Magali MARTIN**

Titre/Qualité : **Directrice Générale Citelum France**

Cachet du partenaire

CITELUM
RCS 389 643 859
Tour Pacific
11-13 cours Valmy

92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL

Project : Transformation numérique au service de la mobilité urbaine

Nom et statut du partenaire : TELESPAZIO France SA

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Contributeur / partenaire associé à la fiche-action « Transformation numérique au service de la mobilité urbaine », en tant que Fournisseur d'un service de géo-localisation précise.

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : Pas disponible à ce stade, Telespazio mettra à disposition les moyens humain nécessaire pour aboutir à la phase d'appel(s) à projets

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour **TELESPAZIO FRANCE**

dénommé le mandant,

Signature

Nom : Jean-Marc GARDIN

Titre/Qualité : PDG



TELESPAZIO

a LEONARDO and THALES company

Jean-Marc GARDIN
PDG Telespazio France



Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL

Nom et statut du partenaire : Sopra Steria Group, Société Anonyme à conseil d'administration

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Sopra Stéria intervient en tant que contributeur partenaire sur 3 fiches actions en mettant à disposition et enrichissant les briques du concept opérationnel Colibry :

- Databox : Mise à disposition par API de datas de mobilité enrichies
- Cockpit des flux de mobilité : Portail de restitution de data à destinations des décideurs Publics et Privés dans leurs actions de planifications territoriales
- Assistant de mobilité : Solution pour guider et proposer aux usagers une expérience de déplacement Doors to Doors incluant le passage par l'aéroport

Colibry va ainsi venir échanger avec les solutions des partenaires en vue de :

- Enrichir les données de la « Databox », les indicateurs du « Cockpit des flux de mobilité » et les solutions de mobilité proposées par l'« Assistant de mobilité »
- Faire bénéficier les partenaires des données consolidées

Sopra Steria positionnera un point de contact privilégié pendant la phase des études d'ingénierie à hauteur de 80 jours.

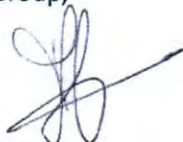
Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : 0€

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour Sopra Steria Group,

Signature



Nom : Philippe Maurisse

Titre/Qualité : Directeur adjoint Agence Tertiaire

Cachet du partenaire
SOPRA STERIA GROUP SA
1 Avenue André Marie Ampère
CS 10134
31772 COLOMIERS CEDEX
Tél : 05 34 56 70 70 - Fax : 05 34 56 70 71
www.soprasteria.com

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL

Nom et statut du partenaire : Missions Publiques sarl

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Partenaire d'une fiche action portant sur la participation citoyenne et des acteurs du territoire. Missions Publiques participe à la définition du processus, et les outils de participation et d'évaluation participative. Missions Publiques organise et coordonne un débat citoyen sur le déploiement des véhicules autonomes dans les territoires qui sera une contribution à Vilagil.

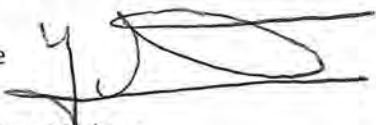
Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) : 0€

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour Missions Publiques dénommé le mandant,

Signature



Nom : Yves Mathieu

Titre/Qualité : gérant – co-directeur

**MISSIONS
PUBLIQUES**

Missions Publiques sarl
35 rue du sentier
F 75002 Paris

Tél : +33 (0)1 43 14 24 50

Fax : +33 (0)1 42 33 27 08

RCS Paris 8419 739 677 - APE 7022Z

TVA FR60 419 739 677

NO SIRET : 1175427175

www.missionspubliques.com

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence :
VILAGIL

Nom et statut du partenaire :
Toulouse Logistique Urbaine – société par actions simplifiée.

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

Pilote de fiche Action – Maître d'ouvrage du projet de conception / réalisation

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

4.3M€ sont financés par Toulouse Logistique Urbaine en phase d'études/conception.

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pages du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour Toulouse Logistique Urbaine dénommé le mandant,

Signature

Nom : François Carinaud
Titre/Qualité : Président



Déclaration d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Ecur se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Noter : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Ecur et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la description succincte du projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Ecur et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projet).



Caisse des Dépôts et Consignations

A l'attention de Monsieur Olivier LENOT
Responsable du programme
Territoire d'Innovation de Grande Ambition

Objet : Lettre d'engagement de ForCity dans la candidature à l'AMI du PIA3 TIGA VILLAGIL portée par Toulouse Métropole et le SICOVAL

Le 22 septembre 2017,

Monsieur LENOT,

A travers ce PIA3 – TIGA, Toulouse Métropole et le SICOVAL visent à révolutionner la mobilité du quotidien pour réussir le développement d'un territoire dynamique, attractif et durable.

Dans une démarche de co-construction avec les utilisateurs finaux, ForCity dotera les acteurs de la mobilité et de l'aménagement d'un applicatif puissant permettant d'anticiper les effets dans la durée et les inducteurs des nouvelles mobilités pour sécuriser les modèles économiques et accélérer le passage à l'échelle des innovations en faveur d'une mobilité durable et concertée, avec une approche systémique.

ForCity mettra pour cela à profit du consortium son savoir-faire reconnu en développement de logiciels collaboratifs et répliquables pour la planification stratégique et l'optimisation opérationnelle, son expérience dans la planification des transports en commun et des mobilités domicile travail et son avance attestée dans la capacité à industrialiser la modélisation des interactions entre transports et usage des sols (de type LUTI).

Vous trouverez ci-après les informations requises dans l'Annexe 2 du dossier de candidature.

Nom du projet de référence : VILLAGIL

Nom et statut du partenaire : ForCity (société par actions simplifiées), partenaire de la fiche-action « Dispositif d'aide à la décision territoriale pour la planification urbaine »

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Re".



Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI :

- *Déclinaison des fonctionnalités clef du dispositif d'aide à la planification urbaine à travers la formalisation d'un démonstrateur.*
 - *Identification des données disponibles*
 - *Contribution à la gouvernance, consolidation des partenariats*
- Moyens prévisionnels : 120 jours ETP

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

- *Mise à disposition de 120 jours ETP * 800 € par jour = 96 000 €*
- *Subvention sollicitée : 50% * 64 000 = 48 000 €*

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour **ForCity** (l'organisme partenaire) dénommé le mandant,

Signature

Nom : **Thomas LAGIER**

Titre/Qualité : **Directeur Général et co-fondateur**

Cachet du partenaire



ForCity

SAS au capital de **21 052 €**

184, Cours Lafayette - **69003 LYON**

RCS LYON 799 957 840

FR 21 799 957 840

Je vous prie de croire, Monsieur LENOT, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

De

ANNEXE 2 : Lettres d'engagement des partenaires

A défaut d'Accord de consortium ou de toutes autres entités réunissant l'ensemble des partenaires au projet, ces derniers seront formalisés par la production de lettres d'engagement, signées par chacun des Partenaires, au moment du dépôt du dossier, indiquant les conditions précises et le degré d'implication des partenaires :

Si le représentant officiel n'est pas le représentant légal de l'organisme candidat, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

Nom du projet de référence : VILAGIL

Nom et statut du partenaire : M3 SYSTEMS SAS

Rôle du partenaire dans le cadre de la réalisation du projet dans sa phase 1 d'AMI (ex : rôle dans la gouvernance, moyens consacrés en effectifs pour la gestion du projet phase 1 ...) :

M3 SYSTEMS participera à hauteur de 20 à 30 jours de charge d'un ingénieur système spécialisé en GNSS pour la constitution de l'offre auprès des fiches actions qui lui ont été proposé à savoir :

- 1- Le projet transverse de transformation des données proposé par l'IRT*
- 2- Le projet Mobilité métropolitaine aérienne proposé par l'ENAC*
- 3- Le projet de véhicule propre et autonome et connecté en milieu urbain proposé par Continental*
- 4- Le projet logistique urbaine proposé par LUMIN' Toulouse*

Engagement financier du partenaire dans le cofinancement des études d'ingénierie définies en phase 1 d'AMI (en €) :

Aucun engagement financier n'est pour le moment prévu

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (appel à manifestation d'intérêt et dossier de candidature), et souscrire aux obligations qui en découlent ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par l'ensemble des pièces du présent dossier de candidature tel que porté par le Porteur de projet.

Pour M3 Systems Groupe Mistral dénommé le mandant,

Signature

Nom :

Titre/Qualité :


Patricia HOURQUET
Directrice
Administrative et Financière

Cachet du partenaire

 **M3 SYSTEMS**
62 avenue des Pyrénées - 31240 L'UNION (France)
Tél : +33 5 62 23 10 80 - Fax : +33 5 62 23 10 81
www.m3systems.net
RCS Toulouse 424 756 401 - TVA FR03424756401

Publication d'informations relatives au projet :

Si le projet est retenu pour financement, et selon ses besoins, l'Etat se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom de l'entité porteuse de projet et adresse électronique, noms et prénoms des responsables des partenaires, dénominations des partenaires, le descriptif du projet.

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'Etat et la CDC publient l'acronyme, le titre, le résumé, la dotation accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'Etat et à la CDC (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

ANNEXE 3 : Déclaration relative aux subventions publiques perçues par les bénéficiaires exerçant une activité économique précisant leurs dates de versement, assiette, montant et base légale le cas échéant

Déclaration à remplir par chaque partenaire exerçant une activité économique au sens du droit européen et bénéficiaire de subventions publiques pendant la durée de réalisation du projet présenté dans le cadre de l'AMI « TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION ».

Il s'agit d'une déclaration prévisionnelle.

CITELUM

Nom de l'entité d'octroi de la subvention	Année d'octroi	Montant de la subvention	Nature des dépenses financées par la subvention	Base légale (si connue)
Etat, via le PIA 2	Fin 2017 ou 1 ^{er} trimestre 2018	317795.50 €	Ingénierie externe dans le cadre de Ville de Demain tranche 2, second et dernier appel de fond	50% de la dépense

Continental Automotive France, projet eHorizon

Nom de l'entité d'octroi de la subvention	Année d'octroi	Montant de la subvention	Nature des dépenses financées par la subvention	Base légale (si connue)
Etat (PIA2, Opérateur ADEME)	2016 ⁶	Note ⁷	72 % recherche industrielle 28 % développement expérimental	Note ⁸
Toulouse Métropole	2017 ¹	Note ²		Note ³
Région Occitanie	2017 ¹	Note ²		Note ³

⁶ Décision soumise à Notification Individuelle en cours auprès de la Commission Européenne (au 28 septembre 2017)

⁷ Information confidentielle disponible auprès du CGI (Lionel Jodet, Jean-Luc Moullet)

⁸ Extrait du mémoire de notification individuelle auprès de la CE :

La base juridique en droit national de l'aide du Projet d'Investissements d'Avenir à Continental Automotive France est la convention Etat - ADEME en date du 15/12/2014 relative au programme d'investissement d'avenir (action « Véhicule et transport du futur : technologies, systèmes et mobilité » du Projet d'Investissements d'Avenir.

La base juridique en droit national de l'aide de la Région Occitanie à Continental Automotive France est le régime d'aide SA.40391.

La base juridique en droit national de l'aide de Toulouse Métropole à Continental Automotive France est le régime d'aide SA.40391.

La présente notification s'appuie sur le régime d'aides SA.32 466 (2011/X) intitulé « Régime d'aides de l'ADEME exempté de notification relatif aux aides à la RDI et en faveur de la protection de l'environnement dans le cadre des Investissements d'Avenir ».

Le dossier de candidature est déposé par Toulouse Métropole, comme chef de file du consortium formé pour le projet VILAGIL. Se trouvent ci-après les documents juridiques officiels. Toulouse Métropole s'engage par ce présent document, comme entité juridique portuese.



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
DRCL/BI

ARRETE PREFECTORAL portant extension des compétences supplémentaires de Toulouse Métropole

Le Préfet de la région Midi- Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5217-1 et suivants relatifs aux métropoles;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008, portant transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine du Grand Toulouse, modifié par les arrêtés préfectoraux des 15 octobre 2009 et 29 octobre 2010 ;
- VU le décret n°2014-1078 du 22 septembre 2014 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2015, de la métropole dénommée « Toulouse-Métropole » par transformation de la communauté urbaine dénommée « Toulouse Métropole » ;
- VU la délibération en date du 29 septembre 2015 par laquelle le conseil de Toulouse Métropole a approuvé l'extension, à compter du 1^{er} janvier 2016, des compétences supplémentaires prévues à l'article 4 du décret précité, ainsi que l'ensemble de ses statuts ;
- VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres approuvant cette extension de compétence ainsi que l'ensemble des statuts de Toulouse-Métropole ;
- Considérant que les conditions de majorité qualifiée, requises par les articles L.5211-17 et L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, sont atteintes ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}: Toulouse Métropole est autorisée à étendre les compétences supplémentaires prévues par l'article 4 du décret n°2014-1078 du 22 septembre 2014 susvisé aux compétences suivantes :

- L'aménagement, l'entretien et la gestion du Centre des Congrès Pierre Baudis et des Salons Marengo

- Le service extérieur des pompes funèbres
- L'élaboration et le suivi du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

ARTICLE 2 – Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le président de Toulouse Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans chacune des communes membres et dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à TOULOUSE, le 8 DEC. 2015



Pascal MAILHOS

Délai et voies de recours (application de l'article R421-5 du code de justice Administrative et de la Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- Soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne, Place Saint-Elie – 31038 Toulouse cédex
- Soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 PARIS
- Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.



STATUTS

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de ce jour
Toulouse, le 18 DEC. 2015
Le Préfet,

Maurice

Conseil de la Métropole du 29 septembre 2015

Article 1

En application du 2^{ème} alinéa de l'article L. 5217-1 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 2014-1078 du 22 septembre 2014, il est créé un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre relevant de la catégorie des métropoles par transformation de la Communauté urbaine Toulouse métropole.

Cet établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prend le nom de « Toulouse Métropole ».

Article 2

La métropole « Toulouse Métropole » est constituée des 37 communes suivantes :

Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beaupuy, Beauzelle, Blagnac, Brax, Bruguères, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Drémil-Lafage, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Mondonville, Mons, Montrabé, Mondouzil, Pibrac, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Orens-de-Gameville, Seilh, Toulouse, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane.

Article 3

Le siège de la métropole est fixé à l'adresse suivante : 6, rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex.

Article 4

La métropole est créée sans limitation de durée.

Article 5

La métropole « Toulouse Métropole » exerce les compétences prévues à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, ainsi que les compétences fixées par le décret n°2014-1078 du 22 septembre 2014.

I/ Compétences obligatoires en application de l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales :

La métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1° En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

- a) Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- b) Actions de développement économique ainsi que participation au copilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie ;
- c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ;

- d) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- e) Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

2° En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :

- a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières ;
- b) Organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de déplacements urbains ;
- c) Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;
- d) Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain ;
- e) Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code ;

3° En matière de politique locale de l'habitat :

- a) Programme local de l'habitat ;
- b) Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- c) Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- d) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

4° En matière de politique de la ville :

- a) Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- c) Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° En matière de gestion des services d'intérêt collectif :

- a) Assainissement et eau ;
- b) Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums ;
- c) Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national ;

- d) Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code ;
- e) Service public de défense extérieure contre l'incendie ;

6° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :

- a) Gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- b) Lutte contre la pollution de l'air ;
- c) Lutte contre les nuisances sonores ;
- d) Contribution à la transition énergétique ;
- e) Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- f) Élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;
- g) Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- h) Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- i) Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du présent code ;
- j) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- k) Autorité concessionnaire de l'État pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

II/ Autres compétences exercées par la Métropole en vertu de l'article 4 du décret n°2014-1078 du 22 septembre 2014 :

- Réseaux verts et réseaux cyclables, en complément de ceux inclus dans la voirie communautaire, et hors cheminements dans les parcs, jardins et espaces verts communaux ;
- Harmonisation des règlements de publicité ;
- En matière culturelle : création, coordination, participation à des manifestations ou événements culturels à rayonnement régional ou national ;
- Création, aménagement et gestion des espaces naturels de loisirs suivants : Parc urbain de Pin-Balma et projet Axe Garonne ; schémas directeurs air et eau ;
- En matière archéologique : réalisation des opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventive selon les modalités prévues par le code du patrimoine.

- Aménagement, entretien et gestion du Centre des Congrès Pierre Baudis et des Salons Marengo
- Le service extérieur des pompes funèbres
- Élaboration et suivi du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

CONSEIL DE LA METROPOLE

134 membres – octobre 2017

67 Toulouse / 67 autres communes

	COMMUNES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS
1.	AIGREFEUILLE	CALVET Brigitte
2.	AUCAMVILLE	ANDRÉ Gérard
3.		ARMENGAUD Roseline
4.	AUSSONNE	MAUREL Lysiane
5.		SANCHEZ Francis
6.	BALMA	LAMANT Sophie
7.		MERIC Laurent
8.		TERRAIL-NOVÈS Vincent
9.	BEAUPUY	GRENIER Maurice
10.	BEAUZELLE	RODRIGUES Patrice
11.	BLAGNAC	CARLES Joseph
12.		COMBES Monique
13.		KELLER Bernard
14.		LOUMAGNE Bernard
15.		PEREZ Danielle
16.	BRAX	LÉPINEUX François
17.	BRUGUIERES	PLANTADE Philippe
18.	CASTELGINEST	CARNEIRO Grégoire
19.		URSULE Béatrice
20.	COLOMIERS	ALVINERIE Michel
21.		JIMENA Patrick
22.		LABORDE Damien
23.		LAURENT Guy
24.		MAALEM Elisabeth
25.		MOURGUE Josiane
26.		SIMION Arnaud
27.		TRAVAIL-MICHELET Karine
28.	CORNEBARRIEU	BOISSON Dominique
29.		DEL COL Daniel
30.	CUGNAUX	AUJOULAT Michel
31.		GUÉRIN Philippe
32.		LABORDE Pascale

33.	DREMIL-LAFAGE	RUSSO Ida
34.	FENOUILLET	BROQUERE Gilles
35.	FLOURENS	FAGET Claudette
36.	FONBEAUZARD	GRIMAUD Robert
37.	GAGNAC-SUR-GARONNE	SIMON Michel
38.	GRATENTOUR	DELPECH Patrick
39.	LAUNAGUET	FOLTRAN Aline
40.		ROUGÉ Michel
41.	LESPINASSE	SANCÉ Bernard
42.	MONDONVILLE	DESCLAUX Edmond
43.	MONDOUZIL	MEDINA Robert
44.	MONS	DOITTAU Véronique
45.	MONTRABÉ	SEBI Jacques
46.	PIBRAC	BORRIELLO Anne
47.		COSTES Bruno
48.	PIN-BALMA	DIFFIS Jacques
49.	QUINT-FONSEGRIVES	SOLERA Bernard
50.	SAINT-ALBAN	STRAMARE Raymond-Roger
51.	SAINT-JEAN	FRANCES Michel
52.		VÉZIAN Marie-Dominique
53.	SAINT-JORY	FOURCASSIER Thierry
54.	SAINT-ORENS	DEL BORRELLO Marc
55.		FAURE Dominique
56.	SEILH	LOZANO Guy
57.	TOULOUSE	ALVES Christophe
58.		ARRIBAGÉ Laurence
59.		ARSAC Olivier
60.		BARES-CRESCENCE Jean-Marc
61.		BELKACEM GONZALEZ DE CANALES Sophia
62.		BIASOTTO Franck
63.		BLANC Catherine
64.		BLEUSE Michèle
65.		BOLZAN Jean-Jacques
66.		BOUDARD PIERRON Charlotte
67.		BOYER Maxime
68.		BRASILES Frédéric
69.		BRIANCON François
70.		BRIAND Sacha
71.		CARREIRAS Joël

72.	CHAUMETTE Marie-Pierre
73.	CHOLLET François
74.	COHEN Pierre
75.	COSTES-DANDURAND Hélène
76.	CROQUETTE Martine
77.	CUJIVES Romain
78.	DARDELET Jean-Claude
79.	DE COMARMOND Vincentella
80.	DE LAGOUTINE Henri
81.	DELMOND Ghislaine
82.	DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
83.	DEQUÉ Marie
84.	DURRIEU Monique
85.	ESCOULAN Christine
86.	ESCUdIER Julie
87.	ESNAULT Emilion
88.	ESPLUGAS-LABATUT Pierre
89.	FOUQUÉ Marie-Jeanne
90.	GODEC Régis
91.	GRASS Francis
92.	HAIJE Samir
93.	HARDY Isabelle
94.	KATZENMAYER Laurence
95.	LACAZE Pierre
96.	LACROIX Florie
97.	LAGLEIZE Jean-Luc
98.	LAHIANI Djillali
99.	LAIGNEAU Annette
100.	LATTES Jean-Michel
101.	LESGOURGUES Laurent
102.	MARTI Marthe
103.	MAURICE Antoine
104.	MAYEUX-BOUCHARD Marie-Hélène
105.	MICOULEAU Brigitte
106.	MIQUEL-BELAUD Nicole
107.	MOUDENC Jean-Luc
108.	NAON Dorothée
109.	NGBANDA OTTO Evelyne
110.	PAGNUCCO Romuald

111.		RAMOS Cécile
112.		REULAND Jean-Louis
113.		RONCATO Françoise
114.		ROUGÉ Daniel
115.		ROUILLON VALDIGUIÉ Sylvie
116.		SERP Bertrand
117.		SUSSET Martine
118.		TOUCHEFEU Claude
119.		TOUTUT-PICARD Elisabeth
120.		TRAUTMANN Pierre
121.		VERNIOL Gisèle
122.		WINNEPENNINCKX-KIESER Jacqueline
123.		ZONABEND Aviv
124.	TOURNEFEUILLE	ABBAL Mireille
125.		BEISSEL Patrick
126.		BUYS Danielle
127.		FOURMY Daniel
128.		RAYNAL Claude
129.		TOMASI Jacques
130.	UNION (L')	MAURIN Nadine
131.		PÉRE Marc
132.		SIMON-LABRIC Nathalie
133.	VILLENEUVE-TOLOSANE	BERGES Martine
134.		COQUART Dominique

Délibération n°DEL-14-745

Budget Primitif 2015 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille quatorze le jeudi dix-huit décembre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	111
Procurations :	21
Date de convocation :	12 décembre 2014

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES Mme Sophie LAMANT
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES M. Bernard LOUMAGNE
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET M. Michel ALVINERIE M. Patrick JIMENA M. Damien LABORDE M. Guy LAURENT Mme Elisabeth MAALEM M. Josiane MOURGUE M. Arnaud SIMION
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
L' Union	M. Marc PERE Mme Nadine MAURIN Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Launaguet	M. Michel ROUGE Mme Aline FOLTRAN
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU

Montrabé	M. Jacques SEB
Pibrac	M. David SAINT-MELION Mme Muriel DUZERT
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOTERA
Saint-Alban	M. Raymond Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VIZIAN M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Jean-Luc MOUDENC Mme Sophia BELKACEM M. Franck BIASOTTO Mme Catherine BLANC Mme Michèle BLEUSE Mme Charlotte BOUDARD M. Frédéric BRASILES M. François BRIANCON M. Sacha BRIAND M. Joël CARREIRAS Mme Marie-Pierre CHAUMETTE M. François CHOLLET M. Pierre COHEN Mme Martine CROQUETTE M. Jean-Claude DARDELET M. Henri DE LAGOUTINE Mme Ghislaine DELMOND Mme Monique DURRIEU Mme Christine ESCOULAN Mme Julie ESCUDIER M. Emilion ESNAULT M. Pierre ESPLUGAS Mme Marie-Jeanne FOUQUE M. Régis GODEC M. Francis GRASS M. Samir HAJJE Mme Laurence KATZENMAYER M. Pierre LACAZE Mme Florie LACROIX M. Jean-Luc LAGLEIZE M. Djillali LAHIANI Mme Annette LAIGNEAU M. Jean-Michel LATTES M. Laurent LESGOURGUES Mme Marthe MARTI M. Antoine MAURICE Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD Mme Nicole MIQUEL-BELAUD Mme Evelyne NGBANDA OTTO M. Romuald PAGNUCCO M. Jean-Louis REULAND M. Jean-Jacques ROUCH Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE M. Bertrand SERP Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD M. Pierre TRAUTMANN Mme Gisèle VERNIOL Mme Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL M. Patrick BEISSEL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART Mme Martine BERGES

Conseillers ayant donné pouvoir

		Pouvoir
Aucamville	M. Gérard AJDRE	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Balma	M. Alain FILLOLA	M. Claude RAYNAL
Blagnac	M. Bernard KELLER	M. Joseph CARLES
	Mme Danielle PEREZ	Mme Elisabeth MAALEM
Bruguières	M. Philippe PLANTADE	M. Sacha BRIAND
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	Mme Monique COMBES
Toulouse	M. Christophe ALVES	Mme Annette LAIGNEAU
	Mme Laurence ARRIBAGE	M. Damien LABORDE
	M. Olivier ARSAC	Mme Marie-Jeanne FOUQUE
	M. Jean-Jacques BOLZAN	Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD
	M. Maxime BOYER	Mme Ghislaine DELMOND
	Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Mme Marthe MARTI
	Mme Vincentella DE COMARMOND	M. Pierre COHEN
	M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Mme Florie LACROIX
	Mme Marie DEQUE	M. Pierre ESPLUGAS
	Mme Isabelle HARDY	Mme Gisèle VERNIOL
	Mme Dorothée NAON	Mme Charlotte BOUDARD
	Mme Cécile RAMOS	M. Jean-Jacques ROUCH
	Mme Françoise RONCATO	M. Aviv ZONABEND
	M. Daniel ROUGE	M. Djillali LAHIANI
	Mme Martine SUSSET	M. François CHOLLET

Conseillers excusés

Toulouse	M. Romain CUIVIES
	Mme Brigitte MICOULEAU

Délibération n° DEL-14-745

Budget Primitif 2015 - Budget principal et budgets annexes

Exposé

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2015 (budget principal et budgets annexes).

Le rapport de présentation détaillé joint à la délibération relative aux budgets 2015 présente et commente les données financières principales pour chacun des budgets. Pour information, le budget primitif de Toulouse Métropole pour l'exercice 2015, tous budgets confondus, s'établit à 1 437 446 047.31 € décomposé comme suit:

- En investissement tous budgets confondus:
Dépenses : 545 071 024.31€
Recettes : 545 071 024.31€
- En fonctionnement tous budgets confondus:
Dépenses : 892 375 023 €
Recettes : 892 375 023 €

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Budget principal</i>	419 150 122,75	419 150 122,75	784 483 201,00	784 483 201,00
<i>Assainissement</i>	36 134 321,42	36 134 321,42	25 736 185,00	25 736 185,00
<i>Activités Immobilières</i>	3 585 000,00	3 585 000,00	11 996 260,00	11 996 260,00
<i>I.M.T.</i>	6 222 048,30	6 222 048,30	2 202 000,00	2 202 000,00
<i>Oncôpole</i>	40 704 380,00	40 704 380,00	29 620 967,00	29 620 967,00
<i>Aérodrome Lasbordes</i>	50 000,00	50 000,00	169 750,00	169 750,00
<i>4 Saisons Fonbeuzard</i>	130 000,00	130 000,00	180 000,00	180 000,00
<i>Eau Potable</i>	39 035 151,84	39 035 151,84	36 886 660,00	36 886 660,00
<i>Crématorium</i>	60 000,00	60 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
Total	545 071 024,31	545 071 024,31	892 375 023,00	892 375 023,00

S'agissant du budget principal, le montant du budget primitif 2015 s'établit à la somme de 1 203 633 323,75 € dont 784 483 201 € en section de fonctionnement et 419 150 122,75 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 1 149 652 522,75 €
- Mouvements d'ordre : 53 980 801 €

Budget Principal	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
<i>Investissement</i>			
Recettes	419 150 122,75	365 369 321,75	53 780 801,00
Dépenses	419 150 122,75	409 600 122,75	9 550 000,00
<i>Fonctionnement</i>			
Recettes	784 483 201,00	784 283 201,00	200 000,00
Dépenses	784 483 201,00	740 052 400,00	44 430 801,00
Totaux	1 203 633 323,75	1 149 652 522,75	53 980 801,00

S'agissant du budget annexe Assainissement de 2015, le budget total s'établit à 61 870 506,42 € dont 25 736 185 € en section d'exploitation et 36 134 321,42 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 51 141 746,42 €
- Mouvements d'ordre : 10 728 760 €

Budget Assainissement	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
<i>Investissement</i>			
Recettes	36 134 321,42	27 605 561,42	8 528 760,00
Dépenses	36 134 321,42	33 334 321,42	2 800 000,00
<i>Exploitation</i>			
Recettes	25 736 185,00	23 536 185,00	2 200 000,00
Dépenses	25 736 185,00	17 807 425,00	7 928 760,00
Totaux	61 870 506,42	51 141 746,42	10 728 760,00

S'agissant du budget annexe Activités Immobilières de 2015, le budget total s'établit à 15 581 260 € dont : 11 996 260 € en section de fonctionnement et 3 585 000 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 11 471 260 €
- Mouvements d'ordre : 4 110 000 €

Budget Activités Immobilières	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
<i>Investissement</i>			
Recettes	3 585 000,00	285 000,00	3 300 000,00
Dépenses	3 585 000,00	2 775 000,00	810 000,00
<i>Fonctionnement</i>			
Recettes	11 996 260,00	11 186 260,00	810 000,00
Dépenses	11 996 260,00	8 696 260,00	3 300 000,00
Totaux	15 581 260,00	11 471 260,00	4 110 000,00

S'agissant du budget annexe IMT de 2015, le budget total s'établit à 8 424 048,30 € dont 2 202 000 € en section de fonctionnement et 6 222 048,30 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 7 154 048,30 €
- Mouvements d'ordre : 1 270 000 €

Budget IMT	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	6 222 048,30	4 952 048,30	1 270 000,00
Dépenses	6 222 048,30	6 222 048,30	-
Fonctionnement			
Recettes	2 202 000,00	2 202 000,00	-
Dépenses	2 202 000,00	932 000,00	1 270 000,00
Totaux	8 424 048,30	7 154 048,30	1 270 000,00

S'agissant du budget annexe Oncopôle de 2015 le budget total s'établit à 70 325 347 € dont 29 620 967 € en section de fonctionnement et 40 704 380 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 13 961 587 €
- Mouvements d'ordre : 56 363 760 €

Budget Oncopôle	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	40 704 380,00	12 665 000,00	28 039 380,00
Dépenses	40 704 380,00	12 665 000,00	28 039 380,00
Fonctionnement			
Recettes	29 620 967,00	1 296 587,00	28 324 380,00
Dépenses	29 620 967,00	1 296 587,00	28 324 380,00
Totaux	70 325 347,00	13 961 587,00	56 363 760,00

S'agissant du budget annexe Aérodrome de Lasbordes de 2015, le budget total s'établit à 219 750 € dont 169 750 € en section d'exploitation et 50 000 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 169 750 €
- Mouvements d'ordre : 50 000 €

Budget Aérodrome de Lasbordes	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	50 000,00	-	50 000,00
Dépenses	50 000,00	50 000,00	-
Exploitation			
Recettes	169 750,00	169 750,00	-
Dépenses	169 750,00	119 750,00	50 000,00
Totaux	219 750,00	169 750,00	50 000,00

S'agissant du budget annexe Lotissement "Les 4 Saisons" Fonbeauzard de 2015, le budget total s'établit à 310 000 € dont 180 000 € en section de fonctionnement et 130 000 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 50 000 €
- Mouvements d'ordre : 260 000 €

Budget "Les 4 Saisons" Fonbeauzard	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	130 000,00	-	130 000,00
Dépenses	130 000,00	-	130 000,00
Fonctionnement			
Recettes	180 000,00	50 000,00	130 000,00
Dépenses	180 000,00	50 000,00	130 000,00
Totaux	310 000,00	50 000,00	260 000,00

S'agissant du budget annexe Service Public de production et distribution de l'Eau Potable de 2015, le budget total s'établit à 75 921 811,84 € dont 36 886 660 € en section d'exploitation et 39 035 151,84 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 70 052 519,84 €
- Mouvements d'ordre : 5 869 292 €

Budget Eau Potable	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	39 035 151,84	33 565 859,84	5 469 292,00
Dépenses	39 035 151,84	37 859 619,84	1 175 532,00
Exploitation			
Recettes	36 886 660,00	36 486 660,00	400 000,00
Dépenses	36 886 660,00	32 192 900,00	4 693 760,00
Totaux	75 921 811,84	70 052 519,84	5 869 292,00

S'agissant du budget annexe Crématorium de 2015, le budget total s'établit à 1 160 000 € dont 1 100 000 € en section d'exploitation et 60 000 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 1 100 000 €
- Mouvements d'ordre : 60 000 €

Budget Crématorium	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	60 000,00	-	60 000,00
Dépenses	60 000,00	60 000,00	-
Exploitation			
Recettes	1 100 000,00	1 100 000,00	-
Dépenses	1 100 000,00	1 040 000,00	60 000,00
Totaux	1 160 000,00	1 100 000,00	60 000,00

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 2 décembre 2014,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget principal à la somme de 784 483 201 € en section de fonctionnement et de 419 150 122.75 € en section de d'investissement. En section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

Article 2

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 180 000€ (cent quatre vingt mille euros)

Article 3

De verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 2 700 000€ (deux millions sept cent mille euros)

Article 4

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe "Assainissement" de 1 144 700 € (un million cent quarante quatre mille sept cent euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'assainissement réalisés au cours de l'exercice 2015 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Lasbordes Ribaute". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 5

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe "Eau Potable" de 180 100 € (cent quatre vingt mille cent euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2015 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Lasbordes Ribaute". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 6

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Oncopôle de 800 000€ (huit cent mille euros)

Article 7

D'arrêter pour le budget principal le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 2 430 801 €.

Article 8

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe assainissement à la somme totale de 25 736 185 € en section d'exploitation et 36 134 321.42 € en section d'investissement.

Article 9

D'arrêter pour le budget annexe assainissement le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section d'exploitation pour financer la section d'investissement à 3 928 760 €.

Article 10

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe Activités immobilières à la somme totale de 11 996 260 € en section de fonctionnement et 3 585 000 € en section d'investissement.

Article 11

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe IMT à la somme de 2 202 000 € en section de fonctionnement et 6 222 048.30 € en section d'investissement.

Article 12

D'arrêter pour le budget annexe IMT le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à : 564 000 €.

Article 13

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe "Oncopôle" à la somme de 29 620 967 € en section de fonctionnement et 40 704 380 € en section d'investissement.

Article 14

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe Aéroport de Lasbordes à la somme de 169 750 € en section d'exploitation et 50 000 € en section d'investissement.

Article 15

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Aéroport de Lasbordes.

Article 16

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe Fonbeauzard – 4 Saisons à la somme de 180 000 € en section de fonctionnement et 130 000 € en section d'investissement.

Article 17

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe Service Public de production et distribution de l'Eau Potable à la somme de 36 886 660 € en section d'exploitation et 39 035 151.84 € en section d'investissement.

Article 18

D'arrêter pour le budget annexe Service Public de production et distribution de l'Eau Potable le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section d'exploitation pour financer la section d'investissement à 393 760 €.

Article 19

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe Crématorium créé par délibération du Conseil de Communauté du 13 novembre 2014 à la somme 1 100 000 € en section d'exploitation et 60 000 € en section d'investissement.

Article 20

D'arrêter pour le budget annexe Crématorium le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section d'exploitation pour financer la section d'investissement à 60 000 €.

Article 21

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Crématorium.

Article 22

De verser une avance de trésorerie pour constituer un fonds de roulement provisoire au budget annexe du créatorium de 1 000 000 d'euros maximum.

Les avances seront versées au fur et à mesure des besoins en fonction du niveau de trésorerie du compte 515 du budget annexe.

L'avance sera remboursée lors de la reprise des excédents du budget annexe clôturé par la ville de Toulouse.

Résultat du vote :

- Pour
- Contre
- Abstentions
- Non participation au vote

87

9 (Mmes BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. FOURMY, GODEC, JIMENA, LACAZE, MAURICE, SANCHEZ.)

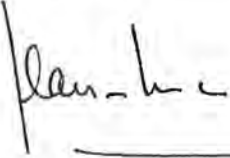
36 (Mmes ABBAL, BERGES, BUYS, CALVET, DE COMARMOND, DUZERT, FOLTRAN, HARDY, MAALEM, MAUREL, MOURGUE, PEREZ, TOUCHEFEU, RAMOS, TRAVAIL-MICHELET, VERNIOL, VEZIAN, MM. ALVINERIE, ANDRE, BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, COQUART, DELPECH, FILLOLA, FRANCES, GRIMAUD, LAURENT, RAYNAL, RODRIGUES, ROUCH, ROUGE M., SAINT-MELLION, SEBI, SIMION, TOMASI.)

0

Publiée par affichage le
Reçue à la Préfecture le

23 DEC, 2014
05 JAN. 2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Délibération n° DEL-16-0378

Adoption du compte administratif 2015 - Budget principal

L'an deux mille seize le jeudi trente juin à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	113
Procurations :	20
Date de convocation :	24 juin 2016

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lepinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN

	Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDÉLET, Mme Vincentella DE COMARMOND, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Dominique COQUART
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAIL-MICHELET
Mme Dominique BOISSON	Daniel DEL COL
M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
M. Jacques SEBI	Aline FOLTRAN
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Gilles BROQUERE
Mme Dominique FAURE	Bernard SOLERA
Mme Laurence ARRIBAGE	Christophe ALVES
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Catherine BLANC
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
Mme Marie DEQUE	Christine ESCOULAN
M. Emilion ESNAULT	Bertrand SERP
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Francis GRASS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Françoise RONCATO	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Daniel FOURMY	Monique DURRIEU

Conseillers excusés

Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
---------	---------------------

Délibération n° DEL-16-0378

Adoption du compte administratif 2015 - Budget principal

Exposé

Au cours de l'exercice 2015 les écritures passées sur le budget principal de Toulouse Métropole ont généré un excédent de l'exercice de 39 575 606,21 € répartis comme suit :

- Un excédent de 47 464 231,45 € en section de fonctionnement,
- Un besoin de financement de 7 888 625,24 € en section d'investissement.

En tenant compte de la reprise des résultats antérieurs pour un montant total de 36 079 397,95 €, le résultat global cumulé est de 75 655 004,16 € répartis comme suit :

- Un excédent de 117 562 046,57 € en section de fonctionnement,
- Un besoin de financement de 41 907 042,41 € en section d'investissement.

Budget Principal	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats antérieurs	70 097 815,12	-34 018 417,17	36 079 397,95
Recettes de l'exercice	820 495 776,08	325 285 794,72	1 145 781 570,80
Dépenses de l'exercice	773 031 544,63	333 174 419,96	1 106 205 964,59
Résultats de l'année	47 464 231,45	-7 888 625,24	39 575 606,21
Résultats cumulés	117 562 046,57	-41 907 042,41	75 655 004,16
Reports des recettes d'investissement		12 901 113,32	12 901 113,32
Reports des dépenses d'investissement		17 866 308,40	17 866 308,40
Résultats avec reports	117 562 046,57	-46 872 237,49	70 689 809,08

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances de vendredi 03 juin 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le compte administratif du budget principal de Toulouse Métropole pour l'année 2015 dans les termes figurant dans le tableau ci-dessus, faisant ressortir après reprise des résultats antérieurs, un résultat global cumulé du budget de 75 655 004,16 €, répartis comme suit :

- Un excédent de 117 562 046,57 € en section de fonctionnement,
- Un besoin de financement de 41 907 042,41 € en section d'investissement.

Article 2

De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relativement au report à nouveau du résultat de fonctionnement, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser :

- En dépenses d'investissement pour un montant de 17 866 308,40 €
- En recettes d'investissement pour un montant de 12 901 113,32 €

Résultat du vote :

Pour	122
Contre	6 (Mmes CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
Abstentions	4 (Mme BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
Non participation au vote	1 (M. MOUDENC.)

Publiée par affichage le

0 6 JUIL. 2016

Reçue à la Préfecture le

0 8 JUIL. 2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc MOUDENC





Délibération n°DEL-15-836

Adoption du budget primitif 2016 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille quinze le jeudi dix-sept décembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	93
Procurations :	40
Date de convocation :	11 décembre 2015

Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE,

	M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Martine BERGES
M. Gérard ANDRE	Michel ROUGE
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
Mme Elisabeth MAALEM	Josiane MOURGUE
M. Philippe GUERIN	Monique COMBES
Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Raymond-Roger STRAMARE
M. Robert GRIMAUD	Claude RAYNAL
Mme Aline FOLTRAN	Joël CARREIRAS
M. Michel ROUGE	Karine TRAVAIL-MICHELET
M. Marc PERE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Roseline ARMENGAUD
Mme Véronique DOITTAU	Jean-Louis MIEGEVILLE
M. Jacques SEBI	Lysiane MAUREL
M. Bruno COSTES	Marc DEL BORRELLO
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Mme Laurence ARRIBAGE	Jean-Jacques BOLZAN
M. Olivier ARSAC	Catherine BLANC
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Emilion ESNAULT
M. Franck BIASOTTO	Martine SUSSET
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Romuald PAGNUCCO
Mme Vincentella DE COMARMOND	François BRIANCON
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Anne BORRIELLO
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Sacha BRIAND
M. Pierre LACAZE	Martine CROQUETTE
M. Djillali LAHLANI	Daniel ROUGE
M. Laurent LESGOURGUES	Jean-Luc LAGLEIZE
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Damien LABORDE
Mme Brigitte MICOULEAU	Christophe ALVES
Mme Nicole MIQUEL-BELAUD	Jean-Louis REULAND
M. Jean-Luc MOUDENC	Michel AUJOLAT
Mme Dorothée NAON	François CHOLLET
M. Jean-Jacques ROUCH	Cécile RAMOS
Mme Gisèle VERNIOL	Pierre COHEN
Mme Jacqueline WINNIPPENINCKX-KIESER	Ghislaine DELMOND
M. Aviv ZONABEND	Bernard SOLERA
M. Patrick BEISSEL	Nadine MAURIN
M. Daniel FOURMY	Monique DURRIEU
M. Jacques TOMASI	Mireille ABBAL

Conseillers excusés

Toulouse	Mme Florie LACROIX
----------	--------------------

Délibération n° DEL-15-836

Adoption du budget primitif 2016 - Budget principal et budgets annexes

Exposé

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est demandé au Conseil de la Métropole de bien vouloir se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2016 (budget principal et budgets annexes).

Le rapport de présentation détaillé, joint à la délibération relative aux budgets 2016, présente et commente les données financières principales pour chacun des budgets. Pour information, le budget primitif de Toulouse Métropole pour l'exercice 2016, tous budgets confondus, s'établit à 1 580 871 911,01 € décomposé comme suit :

- En investissement tous budgets confondus :

Dépenses : 598 886 914,01€

Recettes : 598 886 914,01€

- En fonctionnement tous budgets confondus :

Dépenses : 981 974 997 €

Recettes : 981 974 997 €

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	451 567 203,09	451 567 203,09	832 315 787,00	832 315 787,00
Assainissement	40 156 096,03	40 156 096,03	28 542 581,00	28 542 581,00
Activités Immobilières	21 580 800,00	21 580 800,00	11 133 709,00	11 133 709,00
L.M.T	1 856 500,00	1 856 500,00	2 272 500,00	2 272 500,00
Oncopôle	40 127 132,00	40 127 132,00	30 175 800,00	30 175 800,00
Aérodrome Lasbordes	46 000,00	46 000,00	171 900,00	171 900,00
4 Saisons Fonbeauzard	99 400,00	99 400,00	149 100,00	149 100,00
Eau Potable	42 946 482,89	42 946 482,89	37 274 817,00	37 274 817,00
Crématorium	86 500,00	86 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00
Pompes Funèbres	26 000,00	26 000,00	3 152 310,00	3 152 310,00
Orchestre National et Théâtre du Capitole	404 800,00	404 800,00	35 636 493,00	35 636 493,00
Total	598 886 914,01	598 886 914,01	981 974 997,00	981 974 997,00

S'agissant du budget principal, le montant du budget primitif 2016 s'établit à la somme de 1 283 882 990,09 € dont 832 315 787 € en section de fonctionnement et 451 567 203,09 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : 1 196 461 642,09

Mouvements d'ordre : 87 421 348 €

Budget Principal	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	451 567 203,09	364 345 855,09	87 221 348,00
Dépenses	451 567 203,09	442 317 203,09	9 250 000,00
Fonctionnement			
Recettes	832 315 787,00	832 115 787,00	200 000,00
Dépenses	832 315 787,00	754 144 439,00	78 171 348,00
Totaux	1 283 882 990,09	1 196 461 642,09	87 421 348,00

S'agissant du budget annexe Assainissement de 2016, le budget total s'établit à 68 698 677.03 € dont 28 542 581 € en section d'exploitation et 40 156 096.03 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : **55 581 096,03 €**

Mouvements d'ordre : 13 117 581 €

Budget Assainissement	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	40 156 096,03	29 238 515,03	10 917 581,00
Dépenses	40 156 096,03	37 896 096,03	2 260 000,00
Exploitation			
Recettes	28 542 581,00	26 342 581,00	2 200 000,00
Dépenses	28 542 581,00	17 685 000,00	10 857 581,00
Totaux	68 698 677,03	55 581 096,03	13 117 581,00

S'agissant du budget annexe Activités Immobilières de 2016, le budget total s'établit à 32 714 509 € dont : 11 133 709 € en section de fonctionnement et 21 580 800 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : **28 894 509 €**

Mouvements d'ordre : 3 820 000 €

Budget Activités Immobilières	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	21 580 800,00	18 580 800,00	3 000 000,00
Dépenses	21 580 800,00	20 775 800,00	820 000,00
Fonctionnement			
Recettes	11 133 709,00	10 313 709,00	820 000,00
Dépenses	11 133 709,00	8 133 709,00	3 000 000,00
Totaux	32 714 509,00	28 894 509,00	3 820 000,00

S'agissant du budget annexe IMT de 2016, le budget total s'établit à 4 129 000 € dont 2 272 500 € en section de fonctionnement et 1 856 500 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : **2 690 500 €**

Mouvements d'ordre : **1 438 500 €**

Budget IMT	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	1 856 500,00	420 500,00	1 436 000,00
Dépenses	1 856 500,00	1 854 000,00	2 500,00
Fonctionnement			
Recettes	2 272 500,00	2 270 000,00	2 500,00
Dépenses	2 272 500,00	836 500,00	1 436 000,00
Totaux	4 129 000,00	2 690 500,00	1 438 500,00

S'agissant du budget annexe Oncopôle de 2016 le budget total s'établit à 70 302 932 € dont 30 175 800 € en section de fonctionnement et 40 127 132 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : **13 184 334 €**

Mouvements d'ordre : **57 118 598 €**

Budget Oncopôle	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	40 127 132,00	11 397 000,00	28 730 132,00
Dépenses	40 127 132,00	12 094 000,00	28 033 132,00
Fonctionnement			
Recettes	30 175 800,00	1 787 334,00	28 388 466,00
Dépenses	30 175 800,00	1 090 334,00	29 085 466,00
Totaux	70 302 932,00	13 184 334,00	57 118 598,00

S'agissant du budget annexe Aéroport de Lasbordes de 2016, le budget total s'établit à 217 900 € dont 171 900 € en section d'exploitation et 46 000 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : **171 900 €**

Mouvements d'ordre : **46 000 €**

Budget Aéroport de Lasbordes	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	46 000,00		46 000,00
Dépenses	46 000,00	46 000,00	
Exploitation			
Recettes	171 900,00	171 900,00	
Dépenses	171 900,00	125 900,00	46 000,00
Totaux	217 900,00	171 900,00	46 000,00

S'agissant du budget annexe Lotissement "Les 4 Saisons" Fonbeauzard de 2016, le budget total s'établit à 248 500 € dont 149 100 € en section de fonctionnement et 99 400 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : 49 700 €

Mouvements d'ordre 198 800 €

Budget « Les 4 saisons » Fonbeauzard	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	99 400,00		99 400,00
Dépenses	99 400,00		99 400,00
Fonctionnement			
Recettes	149 100,00	49 700,00	99 400,00
Dépenses	149 100,00	49 700,00	99 400,00
Totaux	248 500,00	49 700,00	198 800,00

S'agissant du budget annexe Service Public de production et distribution de l'Eau Potable de 2016 le budget total s'établit à 80 221 299,89 € dont 37 274 817 € en section d'exploitation et 42 946 482,89 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : 74 199 793,89 €

Mouvements d'ordre : 6 021 506 €

Budget Eau Potable	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	42 946 482,89	37 349 976,89	5 596 506,00
Dépenses	42 946 482,89	42 161 482,89	785 000,00

Exploitation			
Recettes	37 274 817,00	36 849 817,00	425 000,00
Dépenses	37 274 817,00	32 038 311,00	5 236 506,00
Totaux	80 221 299,89	74 199 793,89	6 021 506,00

S'agissant du budget annexe Crématorium de 2016 le budget total s'établit à 1 236 500 € dont 1 150 000 € en section d'exploitation et 86 500 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels 1 150 000 €

Mouvements d'ordre : 86 500 €

Budget Crématorium	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	86 500,00		86 500,00
Dépenses	86 500,00	86 500,00	
Exploitation			
Recettes	1 150 000,00	1 150 000,00	
Dépenses	1 150 000,00	1 063 500,00	86 500,00
Totaux	1 236 500,00	1 150 000,00	86 500,00

S'agissant du budget annexe Pompes Funèbres de 2016 le budget total s'établit à 3 178 310 € dont 3 152 310 € en section d'exploitation et 26 000 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels 3 152 310 €

Mouvements d'ordre : 26 000 €

Budget Pompes Funèbres	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	26 000,00		26 000,00
Dépenses	26 000,00	26 000,00	
Exploitation			
Recettes	3 152 310,00	3 152 310,00	
Dépenses	3 152 310,00	3 126 310,00	26 000,00
Totaux	3 178 310,00	3 152 310,00	26 000,00

S'agissant du budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole de 2016 le budget total s'établit à 36 041 293 € dont 35 636 493 € en section de fonctionnement et 404 800 € en section d'investissement et se décompose :

Mouvements réels : 35 636 493 €

Mouvements d'ordre : 404 800 €

Budget Orchestre National et Théâtre du Capitole	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	404 800,00		404 800,00
Dépenses	404 800,00	404 800,00	
Fonctionnement			
Recettes	35 636 493,00	35 636 493,00	
Dépenses	35 636 493,00	35 231 693,00	404 800,00
Totaux	36 041 293,00	35 636 493,00	404 800,00

Il est rappelé que suite à la transformation en Métropole au 1^{er} janvier 2015, le budget principal et les budgets annexes à caractère administratif sont soumis à l'instruction comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'organe délibérant, lors de la réforme de l'instruction comptable M14 a opté par délibération du 31 mars 2006 pour le régime de provisions budgétaires. Suite au changement d'instruction comptable, ce régime est maintenu en M57

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du lundi 23 novembre 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget principal à la somme de 832 315 787 € en section de fonctionnement et de 451 567 203,09 € en section de d'investissement. En section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

Article 2

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 3 300 000€ pour les travaux relatifs aux Espaces Entreprises Emergentes (trois millions trois cent mille euros)

Article 3

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 2 100 000 € (deux millions cent mille euros) pour les travaux relatifs au bâtiment de l'Institut de Recherche Technologique (IRT),

Article 4

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 500 000€ pour les travaux relatifs aux pépinières et hôtels d'entreprises (cinq cent mille euros)

Article 5

De verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 3 590 000 € (trois millions cinq cent quatre vingt dix mille euros)

Article 6

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe "Assainissement" de 1 239 200 € (un million deux cent trente neuf deux cent euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'assainissement réalisés au cours de l'exercice 2016 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Lasbordes Ribaute". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 7

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Oncopôle de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros)

Article 8

D'arrêter pour le budget principal le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 37 830 348 €.

Article 9

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe assainissement à la somme totale de 28 542 581 € en section d'exploitation et 40 156 096,03 € en section d'investissement.

Article 10

D'arrêter pour le budget annexe assainissement le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section d'exploitation pour financer la section d'investissement à 7 009 081€.

Article 11

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe Activités immobilières à la somme totale de 11 133 709 € en section de fonctionnement et 21 580 800 € en section d'investissement.

Article 12

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe IMT à la somme de 2 272 500 € en section de fonctionnement et 1 856 500 € en section d'investissement.

Article 13

D'arrêter pour le budget annexe IMT le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à : 680 000 €.

Article 14

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe "Oncopôle" à la somme de 30 175 800 € en section de fonctionnement et 40 127 132 € en section d'investissement.

Article 15

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe Aéroport de Lasbordes à la somme de 171 900 € en section d'exploitation et 46 000€ en section d'investissement.

Article 16

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Aéroport de Lasbordes.

Article 17

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe Fonbeauzard – 4 Saisons à la somme de 149 100 € en section de fonctionnement et 99 400 € en section d'investissement.

Article 18

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe Service Public de production et distribution de l'Eau Potable à la somme de 37 274 817 € en section d'exploitation et 42 946 482,89 € en section d'investissement.

Article 19

D'arrêter pour le budget annexe Service Public de production et distribution de l'Eau Potable le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section d'exploitation pour financer la section d'investissement à 1 386 506 €,

Article 20

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe Crématorium à la somme de 1 150 000 € en section d'exploitation et 86 500 € en section d'investissement.

Article 21

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Crématorium.

Article 22

D'arrêter le montant du budget primitif 2016 du budget annexe Pompes Funèbres créé par délibération du Conseil de la Métropole du 29 septembre 2015 à la somme de 3 152 310 € en section d'exploitation et 26 000 € en section d'investissement.

Article 23

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Pompes Funèbres

Article 24

De verser une avance de trésorerie pour constituer un fonds de roulement provisoire au budget annexe Pompes Funèbres de 500 000 d'euros maximum.

Les avances seront versées au fur et à mesure des besoins en fonction du niveau de trésorerie du compte 515 du budget annexe.

L'avance sera remboursée lors de la reprise des excédents du budget annexe clôturé par la ville de Toulouse.

Article 25

D'arrêter le montant du budget primitif 2015 du budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole créé par délibération du Conseil de la Métropole du 29 septembre 2015 à la somme 35 636 493 € en section de fonctionnement et 404 800 € en section d'investissement.

Article 26

D'arrêter pour le budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section d'exploitation pour financer la section d'investissement à 87 800 €.

Article 27

De verser une avance de trésorerie pour constituer un fonds de roulement provisoire au budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole de 3 000 000 d'euros maximum.

Les avances seront versées au fur et à mesure des besoins en fonction du niveau de trésorerie du compte 515 du budget annexe.

L'avance sera remboursée lors de la reprise des excédents du budget annexe clôturé par la ville de Toulouse.

Article 28

De maintenir le régime des provisions budgétaires pour les budgets relevant de l'instruction comptable M57

Article 29

D'autoriser le Président à opérer à des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.

Article 30

D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 1 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Résultat du vote :

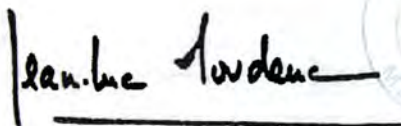
Pour	88
Contre	9 (Mmes BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)
Abstentions	36 (Mmes CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, LAURENT, BRIANCON, SIMION, GUERIN, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, ROUCH, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le
Reçue à la Préfecture le

23 DEC. 2015

24 DEC. 2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,





Jean-Luc MOUDENC

Délibération n°DEL-17-0393

Adoption du compte administratif 2016 - Budget Principal

L'an deux mille dix-sept le jeudi vingt-neuf juin à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	100
Procurations :	31
Date de convocation :	23 juin 2017

Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Guy LAURENT, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fonbeaumont	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Frédéric BRASILES, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT,

	M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyn NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Claude RAYNAL
M. Gérard ANDRE	Michel ROUGE
Mme Lysiane MAUREL	Mireille ABBAL
M. Bernard LOUMAGNE	Ida RUSSO
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
Mme Elisabeth MAALEM	Guy LAURENT
M. Arnaud SIMION	Josiane MOURGUE
Mme Dominique BOISSON	Daniel DEL COL
M. Gilles BROQUERE	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Véronique DOITTAU
M. Edmond DESCLAUX	Jean-Luc MOUDENC
M. Jacques SEBI	Dominique COQUART
M. Bruno COSTES	Aviv ZONABEND
M. Raymond-Roger STRAMARE	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Christine ESCOULAN
Mme Laurence ARRIBAGE	Marc DEL BORRELLO
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Christophe ALVES
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Jacques BOLZAN	Samir HAJJE
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Henri DE LAGOUTINE
M. Maxime BOYER	Catherine BLANC
M. François BRIANCON	Romain CUJIVES
M. Joël CARREIRAS	Pierre COHEN
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Laurence KATZENMAYER
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Pierre TRAUTMANN
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Martine SUSSET
Mme Françoise RONCATO	Evelyn NGBANDA OTTO
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Gisèle VERNIOL	Claude TOUCHEFEU

Conseillers excusés

Colomiers	M. Patrick JIMENA
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS

Délibération n° DEL-17-0393

Adoption du compte administratif 2016 - Budget Principal

Exposé

Au cours de l'exercice 2016, les écritures passées sur le budget principal de Toulouse Métropole ont généré un résultat de l'exercice de 65 641 509,45 € répartis comme suit :

- Un excédent de 91 336 797,31 € en section de fonctionnement,
- Un besoin de financement de 25 695 287,86 € en section d'investissement.

En tenant compte de la reprise des résultats antérieurs pour un montant total de 28 782 766,67 €, le résultat global cumulé est de 94 424 276,12 € répartis comme suit :

- Un excédent de 162 026 606,39 € en section de fonctionnement,
- Un besoin de financement de 67 602 330,27 € en section d'investissement.

Budget Principal	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats antérieurs	70 689 809,08	-41 907 042,41	28 782 766,67
Recettes de l'exercice	882 093 015,36	278 598 708,69	1 160 691 724,05
Dépenses de l'exercice	790 756 218,05	304 293 996,55	1 095 050 214,60
Résultats de l'année	91 336 797,31	-25 695 287,86	65 641 509,45
Résultats cumulés	162 026 606,39	-67 602 330,27	94 424 276,12
Reports des recettes d'investissement		20 435 047,44	20 435 047,44
Reports des dépenses d'investissement		16 045 869,98	16 045 869,98
Résultats avec reports	162 026 606,39	-63 213 152,81	98 813 453,58

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du mercredi 31 mai 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le compte administratif du budget principal de Toulouse Métropole pour l'année 2016 dans les termes figurant dans le tableau ci-dessus, faisant ressortir après reprise des résultats antérieurs, un résultat global cumulé du budget de 94 424 276,12 € répartis comme suit :

- Un excédent de 162 026 606,39 € en section de fonctionnement,
- Un besoin de financement de 67 602 330,27 € en section d'investissement.

Article 2

De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relativement au report à nouveau du résultat de fonctionnement, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser :

- En recette d'investissement pour un montant de 20 435 047,44 €.
- En dépense d'investissement pour un montant de 16 045 869,98 €.

Résultat du vote :

Pour	89
Contre	0
Abstentions	42 (Mmes CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE Michel, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)
Non participation au vote	1 (M. MOUDENC.)

Publiée par affichage le
Reçue à la Préfecture le

04 JUIL. 2017
04 JUIL. 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc Moudenc

Jean-Luc MOUDENC



Délibération n°DEL-16-1012

Adoption du budget primitif 2017 – Budget Principal

L'an deux mille seize le jeudi quinze décembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	105
Procurations :	25
Date de convocation :	09 décembre 2016

Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguères	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lepinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE,

	M. Romain CUIVIES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHLANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyn NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHÉFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINPENNINGKX-KIESER, M. Ayiv ZONABED
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Patrice RODRIGUES	Lysiane MAUREL
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAIL-MICHELET
M. Marc PERE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Danielle PEREZ
M. Bruno COSTES	Marie-Pierre CHAUMETTE
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Marc DEL BORRELLO	Henri DE LAGOUTINE
M. Christophe ALVES	Laurence KATZENMAYER
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Daniel ROUGE
M. Joël CARREIRAS	Claude RAYNAL
M. François CHOLLET	Sacha BRIAND
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Emilion ESNAULT
Mme Christine ESCOULAN	Martine SUSSET
Mme Julie ESCUDIER	Samir HAJJE
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Bernard SOLERA
Mme Dorothée NAON	Charlotte BOUDARD PIERRON
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	Franck BIASOTTO
Mme Martine BERGES	Mireille ABBAL
M. Dominique COQUART	Michel ROUGE

Conseillers excusés

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Balma	M. Laurent MERIC
Fonbeaumont	M. Robert GRIMAUD

Délibération n° DEL-16-1012

Adoption du budget primitif 2017 – Budget Principal

Exposé

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est demandé au Conseil de la Métropole de bien vouloir se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2017 (budget principal et budgets annexes).

Le rapport de présentation détaillé, joint à la délibération relative au budget 2017, présente et commente les principales données financières pour chacun des budgets. Pour information, le budget primitif de Toulouse Métropole pour l'exercice 2017, tous budgets confondus, s'établit à 1 808 898 778,80 € décomposé comme suit :

- En investissement tous budgets confondus :

Dépenses : 777 272 018,80 €

Recettes : 777 272 018,80€

- En fonctionnement tous budgets confondus :

Dépenses : 1 031 626 760 €

Recettes : 1 031 626 760 €

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	621 311 775,83	621 311 775,83	881 475 122,00	881 475 122,00
Assainissement	37 339 146,42	37 339 146,42	29 615 014,00	29 615 014,00
Activités Immobilières	37 985 246,00	37 985 246,00	11 618 250,00	11 618 250,00
I.M.T	2 185 600,00	2 185 600,00	2 764 000,00	2 764 000,00
Oncopôle	37 940 123,00	37 940 123,00	27 834 052,00	27 834 052,00
Aérodrome Lasbordes	41 000,00	41 000,00	167 200,00	167 200,00
4 Saisons Fonbeauzard	54 600,00	54 600,00	81 900,00	81 900,00
Eau Potable	39 759 727,55	39 759 727,55	38 525 160,00	38 525 160,00
Crématorium	100 000,00	100 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Pompes Funèbres	150 000,00	150 000,00	3 205 500,00	3 205 500,00
Orchestre National et Théâtre du Capitole	404 800,00	404 800,00	35 140 562,00	35 140 562,00
Total	777 272 018,80	777 272 018,80	1 031 626 760,00	1 031 626 760,00

S'agissant du budget principal, le montant du budget primitif 2017 s'établit à la somme de 1 502 786 897,83 € dont 881 475 122 € en section de fonctionnement et 621 311 775,83 € en section d'investissement et se décompose comme suit :

- Mouvements réels : 1 346 375 410,83 €
- Mouvements d'ordre : 156 411 487 €

Budget Principal	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	621 311 775,83	468 974 282,83	152 337 493,00
Dépenses	621 311 775,83	561 167 781,83	60 143 9940,00
Fonctionnement			
Recettes	881 475 122,00	881 401 128,00	4 073 994,00
Dépenses	881 475 122,00	785 207 629,00	96 267 493,00
Totaux	1 502 786 897,83	1 346 375 410,83	37 421 348,00

Décision

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du lundi 21 novembre 2016
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

D'arrêter le montant du budget primitif 2017 du budget principal à la somme de 881 475 122 € en section de fonctionnement et de 621 311 775,83 € en section de d'investissement. En section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

Article 2

D'arrêter pour le budget principal le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 55 267 493 €.

Article 3

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 5 924 722 € pour les travaux relatifs aux Espaces Entreprises Emergentes (cinq millions neuf cent vingt quatre mille sept cent vingt deux euros).

Article 4

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 3 850 000 € (trois millions huit cent cinquante mille euros) pour les travaux relatifs au bâtiment de l'Institut de Recherche Technologique (IRT),

Article 5

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 500 000€ pour les travaux relatifs aux pépinières et hôtels d'entreprises (cinq cent mille euros)

Article 6

De verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 3 643 823 € (trois millions six cent quarante trois mille huit cent vingt trois euros)

Article 7

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe "Assainissement" de 209 028,42 € (deux cent neuf mille vingt huit euros et quarante deux centimes) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'assainissement réalisés au cours de l'exercice 2017 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Lasbordes Ribaute". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 8

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe "Assainissement" de 500 000 € (cinq cent mille euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'assainissement réalisés au cours de l'exercice 2017 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "La Violette". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 9

De modifier la clé de répartition des charges de personnel du Cycle de l'Eau indiqué dans la délibération 12-613 du 11 octobre 2012 à compter de 2017 comme suit : 21 % pour le budget principal, 32 % pour le budget annexe Assainissement, et 47 % pour le budget annexe Eau potable.

Article 10

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Assainissement.

Article 11

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe "Eau Potable" de 120 000 € (cent vingt mille euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2017 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "La Violette". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 12

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe "Eau Potable" de 5 820 € (cinq mille huit cent vingt euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2017 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Secteur Densus". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 13

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Eau Potable.

Article 14

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Oncopôle de 480 000 € (quatre cent quatre vingt mille euros).

Article 15

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Aéroport de Lasbordes.

Article 16

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Crématorium.

Article 17

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Pompes Funèbres

Article 18

De verser une subvention de fonctionnement au budget annexe «Orchestre et Théâtre du Capitole» à hauteur de 27 300 000 € (vingt sept millions trois cent mille euros).

Article 19

D'autoriser le Président à opérer à des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.

Article 20

D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 1 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 21

De prévoir la refacturation des frais d'organisation de concours auprès de collectivités ou d'établissements publics qui recruteraient un agent inscrit sur une liste d'aptitude.

Article 22

De verser une participation à hauteur de 4 800 000 € (quatre millions huit cent mille euros) à l'Agence d'Attractivité au titre de 2017.

Article 23

D'inscrire les crédits en fonctionnement et investissement au titre de l'exercice direct de la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2017 et en application de la délibération n°16-0470 du Conseil de la Métropole du 6 octobre 2016, soit un montant de 565 000 euros en fonctionnement, et 400 000 euros en investissement.

Résultat du vote :

Pour	85
Contre	10 (Mmes BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
Abstentions	35 (Mmes MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, GUERIN, ALVINERIE, ROUGE Michel, LEPINEUX, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, DELPECH, SANCE, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le
Reçue à la Préfecture le

21 DEC. 2016
21 DEC. 2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC